EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 22, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:00 a.m. [ET], with videoconference, to study Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Leo Housakos (Chair) in the chair.

[Translation]

The Chair: Good morning, honourable senators. I am Leo Housakos, senator from Quebec, and chair of this committee.

[English]

I would like my colleagues, starting on my left, to briefly introduce themselves.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from the province of Quebec.

Senator Cormier: René Cormier, New Brunswick.

[English]

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

[Translation]

Senator Gagné: Raymonde Gagné, Manitoba.

Senator Dawson: Dennis Dawson, Quebec.

[English]

Senator Sorensen: Karen Sorensen, Alberta.

[Translation]

Senator Clement: Bernadette Clement, Ontario.

[English]

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Quinn: Jim Quinn, New Brunswick.

Senator Wallin: Pamela Wallin, Saskatchewan.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 22 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Leo Housakos (président) occupe le fauteuil.

[Français]

Le président : Bonjour, honorables sénatrices et sénateurs. Je suis Leo Housakos, sénateur du Québec et président de ce comité.

[Traduction]

J'inviterais mes collègues à se présenter rapidement, en commençant par ma gauche.

La sénatrice Simons: Paula Simons, de l'Alberta, du territoire du Traité nº 6.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, de la province de Québec.

Le sénateur Cormier : René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

La sénatrice Dasko: Donna Dasko, de l'Ontario.

[Français]

La sénatrice Gagné: Raymonde Gagné, du Manitoba.

Le sénateur Dawson: Dennis Dawson, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Sorensen: Karen Sorensen, de l'Alberta.

[Français]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Quinn: Jim Quinn, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Wallin: Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

The Chair: Honourable senators, we are meeting to continue our study of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

For the first hour, we have the pleasure of having with us the Honourable Pablo Rodriguez, Minister of Canadian Heritage.

[Translation]

Welcome, minister, your presence is much appreciated.

[English]

We also have with us Mr. Thomas Owen Ripley, Associate Assistant Deputy Minister from Canadian Heritage. Welcome to our committee, Mr. Ripley.

We will accord the minister opening remarks before we go to questions and answers.

Hon. Pablo Rodriguez, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage, Canadian Heritage: Good morning, honourable senators. I'm happy to be here to discuss the online streaming act. First of all, I want to thank you all for your hard work on this very important bill. As the chair said, I'm here today with Mr. Ripley from my department.

[Translation]

You know, the way we discover and share our stories has changed dramatically. Our world continues to change every day. Technology is transforming the way we connect with our friends and family. It's changing the way we create and consume our culture. This is normal and we need to adapt.

For decades, the Broadcasting Act has played a fundamental role in protecting and promoting our culture, but we need to ensure that it adapts to today's reality, a reality where technology increasingly influences what we watch and listen to.

[English]

A reality that continues to change every day. So, how do we do this? With Bill C-11, the goal is simple: It is to promote and protect our culture in the digital age. That's it. We want to make sure that Canadian talent can succeed both here and abroad. Whether it's our actors, singers or independent producers, we want them to continue doing what they do best, and we will support them.

Le président : Honorables sénatrices et sénateurs, nous nous réunissons pour poursuivre notre étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Pour la première heure, nous avons le grand plaisir d'accueillir l'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien.

[Français]

Bienvenue, monsieur le ministre, votre présence est fort appréciée.

[Traduction]

Il est accompagné de M. Thomas Owen Ripley, sous-ministre adjoint associé du Patrimoine canadien. Bienvenue au comité, monsieur Ripley.

Nous commencerons par la déclaration préliminaire du ministre, avant de passer à la période de questions et réponses.

L'honorable Pablo Rodriguez, C.P., député, ministre du Patrimoine canadien: Bonjour, honorables sénatrices et sénateurs. Je suis heureux d'être ici pour parler de la Loi sur la diffusion continue en ligne. Tout d'abord, je tiens à vous remercier tous et toutes d'avoir travaillé si dur sur ce projet de loi très important. Comme le président l'a dit, je suis accompagné aujourd'hui d'un autre représentant de mon ministère, M. Ripley.

[Français]

Vous savez, la façon de découvrir et de partager nos histoires a changé considérablement. Notre monde continue de changer tous les jours. La technologie transforme la façon dont on se connecte avec nos amis et notre famille. Elle transforme la façon dont on crée et dont on consomme notre culture. C'est normal et il faut s'adapter.

Depuis des décennies, la Loi sur la radiodiffusion joue un rôle fondamental pour protéger et promouvoir notre culture, mais on doit s'assurer qu'elle s'adapte à la réalité actuelle, une réalité où la technologie influence de plus en plus ce qu'on regarde et ce qu'on écoute.

[Traduction]

Une réalité qui continue chaque jour de changer. Donc, comment devons-nous faire? Le but du projet de loi C-11 est simple : il s'agit de promouvoir et de protéger notre culture à l'ère numérique. Voilà. Nous voulons nous assurer que les talents canadiens peuvent réussir, ici et à l'étranger. Nous voulons que nos acteurs, nos chanteurs et nos réalisateurs indépendants continuent de faire ce qu'ils et elles font le mieux, et nous les soutiendrons.

I've heard concerns, as we all have, about social media and social media creators. To be clear, I love what they do; they are amazing, but this bill is not about them. Social media creators can continue to create and succeed, just as they do right now. As I've said multiple times before, when it comes to this bill, the platforms are in; the users are out. This bill is simply about platforms paying their fair share toward our culture.

[Translation]

I've been saying it since we introduced the bill: If you benefit from the system, you have to contribute to it. It's a question of justice and equity.

Let me explain what I mean, because these are more than words. More and more Canadians are opting out of cable, and this is a reality that will continue to grow. Platforms like Netflix, Spotify, Amazon, Crave, and QUB are taking over, and that's not a bad thing. What they are doing is amazing. I subscribe to almost all of these platforms, and I love it.

However, at the moment, they have no obligation. I repeat, everyone must contribute to our culture.

[English]

All the witnesses from every side of this issue agree with the fact that our cultural industry is absolutely amazing. Remember, Canada's strong culture is no accident. We, as Canadians, made that decision. We made that call, we chose to be different from our neighbours to the south and we're going to protect that difference. We made a choice to protect our culture and we keep making that choice every day. Why? Because our stories matter, our artists matter, and our creators matter.

With Bill C-11, we are giving them the chance to succeed in the digital age, here in Canada and all around the world. We want to make it easier for Canadians to see themselves in what they watch and what they listen to. As I've said from the start, we are open to discussion and we are open to criticism. That's fine. We are open to changes, but we are not open to doing nothing, because the status quo is not an option. Again, if you benefit from the system, then you must contribute to the system. It's that simple.

Comme vous tous, j'ai entendu les préoccupations soulevées à l'égard des médias sociaux et des créateurs et créatrices sur les médias sociaux. Je veux être clair : j'adore ce qu'ils font; ils sont extraordinaires, mais ce projet de loi ne les concerne pas. Les créateurs sur les médias sociaux pourront continuer de créer et de réussir, tout comme ils le font maintenant. Comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, le projet de loi cible les plateformes, pas les utilisateurs. Le but du projet de loi, c'est tout simplement de faire en sorte que les plateformes paient leur juste part pour contribuer à notre culture.

[Français]

Je le répète depuis qu'on a déposé le projet de loi : si on profite du système, on doit y contribuer. C'est une question de justice et d'équité.

Laissez-moi vous expliquer ce que je veux dire, parce que sont plus que des mots. De plus en plus de Canadiens se désabonnent du câble; c'est une réalité qui continuera de croître. Les plateformes comme Netflix, Spotify, Amazon, Crave et QUB prennent de plus en plus de place et ce n'est pas une mauvaise chose. Ce qu'elles font est extraordinaire. Je suis abonné à presque toutes ces plateformes, et j'adore cela.

Cependant, en ce moment, elles n'ont aucune obligation. Je le répète, tout le monde doit contribuer à notre culture.

[Traduction]

Tous les témoins, peu importe leurs opinions sur ce dossier, s'entendent pour dire que nous avons une industrie culturelle absolument incroyable. Souvenez-vous que ce n'est pas par accident que le Canada a une culture si robuste : c'est une décision que nous, en tant que Canadiens et Canadiennes, avons prise. Nous avons tranché, nous avons décidé d'être différents de nos voisins du Sud, et nous allons protéger cette différence. Nous avons fait le choix de protéger notre culture, et nous continuons de faire ce choix chaque jour. Pourquoi? Parce que nos histoires, nos artistes et nos créatrices et créateurs sont importants pour nous.

Grâce au projet de loi C-11, nous leur donnons l'occasion de prospérer à l'ère numérique, ici au Canada et partout dans le monde. Nous voulons qu'il soit plus facile pour les Canadiennes et Canadiens de se voir représentés dans ce qu'ils regardent et dans ce qu'ils écoutent. Comme je le dis depuis le début, nous sommes ouverts aux discussions et aux critiques. Ce n'est pas un problème. Nous acceptons de faire des modifications, mais nous n'acceptons pas de ne rien faire, parce que le statu quo n'est pas une option. Encore une fois, si vous tirez parti du système, alors vous devez y contribuer. C'est aussi simple que cela.

[Translation]

So what will Bill C-11 do? It will give consumers more choice: more choice of films, music, homegrown series, more diversity and more accessible content for all. It will strengthen the production of original French-language programming and meet the needs of official language minority communities.

[English]

It will help revitalize Indigenous languages. It will uplift Indigenous cultures. Senators, I could keep going on and on.

These updates are needed right now. They're needed for the future of Canadian artists, broadcasters and producers, and for the future of our culture as Canadians. They are crucial to our economy, our diverse society, our identity and crucial to protect who we are collectively. We have a chance to make history here. Let's do it together.

[Translation]

Thank you for the work you do. I am ready to answer your questions.

[English]

The Chair: Thank you, minister.

Colleagues, we only have the minister until ten o'clock, and I have a long list. I will be disciplined on the five minutes allotted to everyone.

Senator MacDonald: Thank you, minister, for being here with us today. The committee has heard from dozens of digital creators and platforms who have said that their user-generated content will be captured by this bill. Senator Simons told the CRTC commissioner last week there are all kinds of people who have legal advice that advises them to be seriously concerned that they will be captured by this section. The CRTC Chairperson said:

. . . we're not interested in individual uploaded content. There is no purpose to regulating it. It would not be in the public interest. It would not contribute to the Canadian broadcasting system.

Minister, in light of that, will you support an amendment to eliminate the bill's application to user-generated content?

[Français]

Donc, que fera le projet de loi C-11? Il donnera plus de choix aux consommateurs : plus de choix de films, de musique, de séries de chez nous, plus de diversité et du contenu plus accessible à tous. Cela renforcera la production d'émissions originales en français et répondra aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

[Traduction]

Le projet de loi va aider à redonner vie aux langues autochtones. Il va dynamiser les cultures autochtones. Honorables sénatrices et sénateurs, je pourrais continuer ainsi longtemps.

Ces mises à jour sont nécessaires, immédiatement. Elles sont nécessaires pour l'avenir des artistes, des radiodiffuseurs et des réalisateurs canadiens, ainsi que pour l'avenir de notre culture en tant que Canadiennes et Canadiens. Elles sont cruciales pour notre économie, pour notre société diversifiée et pour notre identité; elles sont cruciales si nous voulons protéger notre identité collective. Nous avons l'occasion ici de marquer l'histoire, alors faisons-le ensemble.

[Français]

Merci pour le travail que vous faites. Je suis prêt à répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci, monsieur le ministre.

Chers collègues, le ministre est avec nous seulement jusqu'à 10 heures, et j'ai une longue liste d'intervenants. Je vais devoir être strict quant au temps de parole de cinq minutes, pour tout le monde.

Le sénateur MacDonald: Merci d'être avec nous aujourd'hui, monsieur le ministre. Des dizaines de créateurs numériques et de représentants de plateformes numériques ont témoigné devant le comité pour dire que le projet de loi visait aussi le contenu généré par les utilisateurs. La semaine dernière, la sénatrice Simons a dit au conseiller du CRTC que les conseillers juridiques de personnes très diverses leur ont dit de s'inquiéter sérieusement du fait qu'elles seront visées par cet article. Le président du CRTC a dit:

[...] nous ne nous occupons pas du contenu téléchargé par des particuliers. Il ne vaut pas la peine de le réglementer. Ce ne serait pas dans l'intérêt public. Cela ne contribuerait pas au système canadien de radiodiffusion.

Monsieur le ministre, compte tenu de cela, seriez-vous en faveur d'un amendement visant à faire en sorte que le projet de loi ne s'applique pas au contenu généré par les utilisateurs?

Mr. Rodriguez: Senator, thank you for the question. I would say that the bill is quite simple. It's about platforms, not about users. We saw that in 2.1. It's not about them. We brought back 4.1 — remember it was taken out, but we brought it back. You have to look at it in a way that social media is out. Start from the principle that social media is out, with a few exceptions for commercial content. We can't look at it the other way as social media is all in, and then we see who is excluded; it's the opposite. They're all out, only with the exception of commercial content with the criteria that would be caught by that.

There is no obligation for the creator. The obligation is only to the platform, not the creator.

Senator MacDonald: Minister, you didn't answer my question, so I'll go to another one. Why do you believe that it is in the greater public interest to elevate these limited exceptions, making them what is most important to the government, instead of giving ordinary Canadian creators the certainty they need, the certainty they require?

Mr. Rodriguez: Well, we're there to support our creators. As I said, our digital creators are absolutely amazing. They're fascinating. Sometimes they do a lot of stuff with very little means. Again, it's not about them in the same way it's not about our traditional artists. It's not about Celine Dion or Drake at all. The only ones who have obligations are the platforms: obligations to invest in Canadian culture, to showcase our Canadian culture and to give information. But as for the social media creators, I don't see what obligations they would have.

Senator MacDonald: Well, they seem to have a big issue.

Senator Wallin: Minister, I think we'll try one more time here. Twice the commissioner of the CRTC has appeared before us, last time with his legal counsel. Both times, they confirmed that user-generated content is under the authority of this bill, but what they argued was that it wouldn't be in anyone's interest to do it, "so just trust us, we won't regulate user-generated content." But again, twice they confirmed they have actual regulatory authority to do that.

To my colleague's point here, why don't you just propose — if you don't like any of the language that we might come up with — an amendment that would clarify that, period, full stop,

M. Rodriguez: Merci de la question, sénateur. Je dirais que le projet de loi est très simple. Il vise les plateformes et non pas les utilisateurs. C'est indiqué à la disposition 2.1. Ils ne sont pas visés. Nous avons rétabli l'article 4.1... souvenez-vous, il avait été retiré, mais nous l'avons rétabli. Vous devez tenir pour acquis que les médias sociaux sont exclus du projet de loi. Partez du principe que les médias sociaux sont exclus, sauf quelques rares exceptions concernant le contenu commercial. Vous ne devez pas, d'abord, tenir pour acquis que tous les médias sociaux sont visés, et ensuite essayer de voir qui est exclu, parce que c'est l'inverse. Ils sont tous exclus, à l'exception du contenu commercial, qui est visé si certains critères sont remplis.

Aucune obligation n'est imposée aux créateurs. L'obligation incombe à la plateforme, pas au créateur.

Le sénateur MacDonald: Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à ma question, alors je vais passer à la suivante. Pourquoi croyez-vous qu'il est dans l'intérêt supérieur du public de mettre l'accent sur ces exceptions limitées, de les présenter comme une priorité pour le gouvernement, au lieu de donner aux créatrices et créateurs canadiens ordinaires la certitude dont ils ont besoin, la certitude qu'ils demandent?

M. Rodriguez: Eh bien, nous travaillons pour soutenir nos créateurs. Comme je l'ai dit, nos créateurs de contenu numérique sont absolument incroyables. Ils sont fascinants. Parfois, ils réussissent à faire énormément de choses avec très peu de moyens. Encore une fois, ce ne sont pas eux qui sont visés, tout comme ce ne sont pas nos artistes traditionnels qui sont visés. Céline Dion ou Drake ne sont pas du tout concernés. Les obligations vont incomber seulement aux plateformes; elles auront l'obligation d'investir dans la culture canadienne, de mettre en valeur notre culture canadienne et de fournir de l'information. Mais, en ce qui concerne les créateurs sur les médias sociaux, je ne vois pas quelles obligations ils pourraient avoir.

Le sénateur MacDonald : Eh bien, ils semblent très préoccupés.

La sénatrice Wallin: Monsieur le ministre, nous allons réessayer: le conseiller du CRTC a témoigné deux fois devant nous, la dernière fois accompagné de sa conseillère juridique. Chaque fois, on nous a confirmé que le contenu généré par les utilisateurs pouvait être réglementé en vertu de ce projet de loi, mais en faisant valoir que cela ne servirait l'intérêt de personne, donc « faites-nous confiance, nous n'allons pas réglementer le contenu généré par les utilisateurs ». Mais, les deux fois, on nous a confirmé qu'ils avaient le pouvoir réglementaire de le faire.

Pour donner suite à ce que mon collègue a dit, pourquoi ne proposez-vous pas simplement — si vous n'êtes pas d'accord avec notre formulation — un amendement pour clarifier cela,

once and for all? Speak to the CRTC Chairperson, make it clear and perhaps allow us to see the regulations that you want to put forward before all the votes are conducted on this bill.

Mr. Rodriguez: Thank you for the question, senator. As I said, we're open to discussions, but I want to be clear, 4.1 was excluded at the time. We listened to the social media creators. We listened to them, we understood their concerns and we brought it back, with the exception of 4.2, which catches only commercial content with the three criteria. That's it.

So if I am a creator, I have no responsibility because of the bill. Only the platform does. But that's a huge difference. We really have to look at it, senator, from the start point where social media is excluded, and only the commercial content will be recuperated. But that doesn't mean obligations for the creator; that means obligations for the platform.

Senator Wallin: But dozens upon dozens of content creators have looked at the three tests that would apply about whether they directly or indirectly generate revenue for themselves or somebody, and most of them do. That's why they are in the business of creating content. They make money. They're YouTubers. They're TikTokers. They generate money for somebody. Therefore, they are within the regulatory fence proposed here.

Mr. Rodriguez: With respect, senator, they're not, because the three criteria have to be taken into consideration by the CRTC. In that case, they're not used to replace content that you would find in one of the streamers, in one of those platforms. For example, if I'm looking for Celine Dion, they will give me similar stuff to her, similar singers and songs, maybe Canadian women or this and that, but I will not get a TikToker doing other stuff. They're not in competition. People sometimes think —

Senator Wallin: But that's the discoverability issue. What I'm trying to get at here is that people who create content are ringed by this regulatory bill — the regulations included in this bill, we assume, because that's what the language says — because it generates revenue. So it's not about finding Celine Dion's music or music that's similar.

Mr. Rodriguez: But, senator, they have to take into consideration the three criteria. Revenue alone is not enough. Revenue is the first of the criteria, and then the second is if you are using this content, for example, on YouTube, to replace what

sans équivoque, une fois pour toutes? Discutez avec le président du CRTC, clarifiez les choses et permettez-nous peut-être d'examiner le règlement que vous voulez proposer avant que tous les votes ne soient tenus sur ce projet de loi.

M. Rodriguez: Merci de la question, sénatrice. Comme je le dis, nous sommes ouverts aux discussions, mais je veux être clair: l'article 4.1 avait été retiré. Nous avons écouté les créateurs sur les médias sociaux, nous les avons écoutés, nous avons compris leurs préoccupations, et nous l'avons rétabli, avec l'exception prévue à l'article 4.2 visant le contenu commercial qui remplit les trois critères. C'est tout.

Donc, si je suis un créateur, je n'ai aucune responsabilité en vertu de ce projet de loi. Les responsabilités incombent seulement à la plateforme. Et cela fait une énorme différence. Il faut vraiment, sénatrice, partir du principe que les médias sociaux sont exclus, et qu'il y a seulement une exception pour le contenu commercial. Ça ne veut pas dire que les créateurs vont avoir des obligations; mais les plateformes, elles, auront des obligations.

La sénatrice Wallin: Mais des dizaines et des dizaines de créateurs de contenu ont examiné ces trois critères, qui s'appliquent s'ils génèrent des revenus de façon directe ou indirecte pour eux ou pour quelqu'un d'autre, ce qui est le cas pour la plupart d'entre eux. C'est la raison pour laquelle ils sont dans l'industrie de la création de contenu, pour faire de l'argent. Ce sont des youtubeurs. Ce sont des tiktokeurs. Ils génèrent des revenus pour quelqu'un et, par conséquent, le cadre réglementaire qui est proposé ici s'applique à eux.

M. Rodriguez: Avec respect, sénatrice, ce n'est pas le cas, parce que le CRTC doit prendre en considération les trois critères. Dans votre exemple, on ne remplace pas le contenu qui serait accessible sur l'une des plateformes de diffusion en continu. Par exemple, si je fais une recherche pour voir Céline Dion, on va me proposer du contenu similaire, des chanteuses et des chansons qui lui ressemblent, peut-être aussi des Canadiennes et d'autres choses du genre, mais on ne va pas me proposer des tiktokeurs qui font autre chose. Il n'y a pas de concurrence. Les gens croient parfois...

La sénatrice Wallin: Mais vous parlez de découvrabilité. Ce que j'essaie de dire, c'est que les gens qui créent du contenu sont visés par ce projet de loi réglementaire. Nous tenons pour acquis qu'ils seront visés par la réglementation contenue dans ce projet de loi, parce que c'est ce que reflète le libellé, parce qu'ils génèrent des revenus. Cela n'a rien à voir avec essayer de trouver la musique de Céline Dion ou de la musique similaire.

M. Rodriguez: Mais, sénatrice, le fait est que les trois critères doivent être pris en considération. Le revenu, à lui seul, n'est pas suffisant. Le revenu est le premier critère, puis le deuxième consiste à savoir si vous utilisez le contenu,

you could have heard — exactly the same thing — on Spotify. That's the second one. The third one is if there is a unique code for that song or content. It has to be the three criteria considered.

Senator Quinn: Thank you, minister, for being here and Mr. Ripley, thank you as well. I am going to continue down that stream. I had a different question, but this, I know, is a very controversial piece of the legislation. I think what we're boiling it down to is that Canadians need to have clarity in their legislation. When we talked with the commissioner last week, my question to him was, "Do you agree there should be clarity?" And he said yes.

Would you be opposed to amendments that bring that clarity? It's clear to you; you're the minister. It should be clear to you. But for Canadians it may not be clear. It may be clear to those in the bureaucracy. We bureaucrats understand our legislation. But for the average Canadian in this particular legislation that touches all Canadians — as my colleague said, there have been numerous people and hundreds of emails coming in claiming that they have a lack of clarity. Would you oppose amendments that bring clarity to the bill?

Mr. Rodriguez: Thank you for the question, senator. First, the intent has always been clear, and the fact that we brought back 4.1 also means that we did listen to those concerns. I'm ready to listen. Of course, I'm ready to listen. I said it from the start, and I've had conversations with many of you, but the bill creates no obligations to either users — 2.1 — or social media creators.

Senator Quinn: Minister, you've said that, and I understand that. My question is a yes or no: Would you support amendments that bring clarity to the bill?

Mr. Rodriguez: If I don't see the amendment, I cannot say yes or no to the amendment, of course. But I'm open to discussions, as always.

Senator Quinn: The other issue that people talked about is the power of the CRTC. In fact, the commissioner noted last week that he wished there was a clause that was in there, that he would like to have an amendment to give him more power. He's the head of a regulatory agency. That's his job.

I guess my question is this: We see in other bills methods that will bring checks and balances, and I'm looking to see your reaction to the concept of having regulations as they go through the *Canada Gazette* Part II process and also that upon that they come back to the House and to the Senate committees to look at

sur YouTube, par exemple, pour remplacer ce que vous auriez pu entendre — il faut que ce soit exactement la même chose — sur Spotify. Voilà le deuxième critère. Le troisième critère est de savoir si un identifiant unique a été attribué à la chanson ou au contenu. Les trois critères doivent être pris en considération.

Le sénateur Quinn: Merci d'être avec nous, monsieur le ministre, et merci à M. Ripley également. Je vais continuer dans la même veine. J'avais une autre question à poser, mais je sais que ce sujet est un aspect très controversé du projet de loi. Je pense que, essentiellement, les Canadiens ont besoin de clarté dans leurs lois. Quand nous avons discuté avec le commissaire, la semaine dernière, je lui ai demandé s'il était d'accord pour dire qu'il faut de la clarté, et il a dit oui.

Vous opposeriez-vous à des amendements qui rendraient les choses plus claires? Pour vous, qui êtes le ministre, les choses sont claires, comme elles devraient l'être, mais ce n'est pas aussi clair pour les Canadiennes et Canadiens. Peut-être que c'est clair pour les gens de l'administration, parce que nous, qui en faisons partie, comprenons nos textes législatifs, mais pour le Canadien moyen, étant donné que ce projet de loi concerne toutes les Canadiennes et tous les Canadiens... comme ma collègue l'a dit, un foule de gens et des centaines de courriels affirment qu'il manque de clarté. Vous opposeriez-vous à des amendements qui rendraient le projet de loi plus clair?

M. Rodriguez: Merci de la question, sénateur. Premièrement, l'intention a toujours été claire, et le fait que nous ayons rétabli l'article 4.1 montre aussi que nous avons écouté les préoccupations. Je suis tout disposé à écouter, bien évidemment, je suis tout disposé à écouter. Je le dis depuis le début, et nous avons discuté avec bon nombre d'entre vous, mais le projet de loi ne crée aucune obligation pour les utilisateurs — c'est à la disposition 2.1 — ou pour les créateurs sur les médias sociaux.

Le sénateur Quinn: Monsieur le ministre, vous l'avez déjà dit, et je comprends ce que vous voulez dire. Ce que je veux savoir, c'est oui ou non: seriez-vous en faveur d'amendements qui rendraient le projet de loi plus clair?

M. Rodriguez: Sans voir l'amendement en question, je ne peux pas dire oui ou non, mais comme toujours, je suis ouvert aux discussions.

Le sénateur Quinn: L'autre chose dont les gens ont parlé concerne le pouvoir du CRTC. À dire vrai, le commissaire du CRTC a souligné, la semaine dernière, qu'il aurait voulu une disposition dans le projet de loi, qu'il aurait voulu voir un amendement qui lui donnerait plus de pouvoirs. Il dirige un organisme de réglementation. C'est son travail.

J'imagine que ma question est la suivante : il y a, dans d'autres projets de loi, des mécanismes qui agissent comme des freins et contrepoids, et j'aimerais savoir quelle serait votre réaction si l'on suppose que la réglementation suit le processus, la partie II de la *Gazette du Canada*, le renvoi aux comités de la

the regulations, to see if they are consistent with what the then law would say and the policy direction. Would you be opposed to such a check and balance?

Mr. Rodriguez: Are you saying, senator, every time there is one regulation, it comes back to the House and Senate, every time they make one?

Senator Quinn: We're not talking about licensing issues and things like that but about the policy issues we're debating here. It's really around those policy issues and it's to provide a check and balance. We've had many witnesses talk about — we've had some who say CRTC is great, we've had some who say it's terrible, and we've had a lot in the middle saying they're really cautious about the powers being bestowed and already existing within the CRTC. It's a bit of a check and balance. Would you be opposed to a check and balance?

Mr. Rodriguez: Never, but everything is going to be public and open to consultations. For example, when the government drafts the policy direction, there will be a consultation right away. Then we'll adapt the policy direction based on that consultation. We send it to the CRTC. The CRTC makes a regulation. Boom, they go into consultation on the regulations and, of course, I hope all of you will have the chance to participate in that if you want. Then they adapt the regulation based on the consultation, and then they draft the final regulations and the implementation of —

Senator Quinn: I'm familiar with that. All I'm saying is that what I'm proposing exists in other acts, the Firearms Act, for example, and there are others. I'm just looking for checks and balances. I understand your answer.

Mr. Rodriguez: I just want to say that for every time the CRTC makes a regulation we come back to the —

Senator Quinn: I didn't say every time. When it comes to the regulations around the policies — and we've been working in the absence of policy directions, but eventually they need to become transparent through what the law becomes. Canadians are saying, "How can we have a check and balance to give us confidence in what the government has dictated, for example, the big guy is in; the little guy is out?" You've said that. My colleagues exhaustively have said they have concerns. They've gotten legal advice, many of them, and they could be subject to the act. I know you're saying "no," but there are others outside who are saying you could be. So it's that type of check and balance that I'm talking about.

Chambre et du Sénat pour un examen visant à savoir si la réglementation est cohérente avec la loi à ce moment-là ainsi qu'avec les orientations stratégiques. Vous opposeriez-vous à ce genre de freins et contrepoids?

M. Rodriguez : Est-ce que vous dites, sénateur, que chaque règlement va être renvoyé à la Chambre et au Sénat, chaque fois qu'on propose un règlement?

Le sénateur Quinn: Je ne parle pas des questions de licences et de ce genre de choses, mais plutôt des questions de politique dont nous sommes en train de discuter. Il s'agit vraiment de ces questions de politique, et aussi de prévoir des freins et contrepoids. Beaucoup de témoins nous ont dit... certains nous ont dit que le CRTC faisait un travail génial, d'autres nous ont dit que c'était horrible, et beaucoup de gens entre les deux qui disent être extrêmement prudents par rapport aux pouvoirs accordés au CRTC et aux pouvoirs qu'il a déjà. Donc, c'est une question de freins et de contrepoids. Vous opposeriez-vous à ces freins et contrepoids?

M. Rodriguez: Jamais, mais tout sera public et ouvert à des consultations. Par exemple, quand le gouvernement rédige les orientations stratégiques, il y a immédiatement des consultations. Ensuite, nous adaptons les instructions à la lumière des consultations. Nous l'envoyons au CRTC, et le CRTC prépare un règlement. Et sur-le-champ, il y a des consultations concernant le règlement, auquel vous pourrez tous participer, j'espère, si vous le voulez. Ensuite, le règlement est adapté en fonction de ces consultations, puis le règlement final est rédigé, et la mise en œuvre...

Le sénateur Quinn: Je sais déjà tout cela. Ce que je dis, c'est que ce que j'ai proposé se fait déjà pour d'autres lois, par exemple la Loi sur les armes à feu, et d'autres. Je veux seulement qu'il y ait des freins et des contrepoids. Je comprends ce que vous voulez dire.

M. Rodriguez : Je veux tout simplement dire que chaque fois que le CRTC présente un règlement, nous revenons...

Le sénateur Quinn: Je n'ai pas dit chaque fois. Quand la réglementation suit les politiques... Nous avons travaillé sans aucune orientation stratégique, mais, à un moment donné, il va falloir que cela soit transparent, dans la version de la loi qui sera adoptée. Les Canadiens veulent savoir : « Comment pouvons nous savoir s'il y a des freins et des contrepoids, pour que nous soyons convaincus que le gouvernement a décrété, par exemple, que c'est le gros poisson qui est ciblé, et pas le menu fretin? » Vous l'avez dit. Mes collègues n'ont cessé de dire qu'ils ont des préoccupations. Beaucoup d'entre eux ont obtenu des conseils juridiques selon lesquels ils pourraient être assujettis à la loi. Je sais que vous dites que ce n'est pas le cas, mais d'autres personnes de l'extérieur disent que ce serait possible. C'est ce genre de freins et de contrepoids dont je parle.

Mr. Rodriguez: What I'm saying is platforms in, users out, but there will be consultation on the regulations — public — and then you can —

Senator Quinn: Yes, through the gazetting process.

Mr. Rodriguez: And, of course, you can participate —

The Chair: I hate to cut off discussion but I am the guardian of time.

[Translation]

Senator Dawson: Minister, as you know, we are committed and you are committed to bringing in all the necessary witnesses. We have been discussing this bill for two years. I often have to remind my colleagues that Bill C-10 was passed earlier and that hundreds of witnesses were heard. We promised to reach agreements and now we are on the verge of proposing amendments and examining how we can improve the bill. Everyone has said over and over again — as we will see again today — that we will accept amendments and we will see what kind of amendments they are. We cannot vote or say that we will accept such and such an amendment if it is a theoretical concept. We need to see the amendment in writing.

I ask you: Why is it urgent to act now and what are the consequences if for some reason the bill is not passed?

Mr. Rodriguez: Thank you for your question, senator.

The last time the Broadcasting Act was updated was in 1991. At that time, I had black hair and we listened to music on walkmans. Do you remember those days?

[English]

That's how we listened to music. You would go to Blockbuster — remember that? — to rent videos.

[Translation]

That was the last time the Broadcasting Act was modernized. It was the very beginning of the Internet. There was the noise of the connection, so you couldn't use your phone anymore. That was the reality at that time. Today we have Netflix, Disney, et cetera, which is wonderful. Today, you can take a phone and shoot a video, and edit it. You can use the phone as if it were a television. Our reality today is that the law no longer corresponds to this reality.

M. Rodriguez : J'ai dit que les plateformes étaient visées, pas les utilisateurs, mais il y aura quand même des consultations sur la réglementation — des consultations publiques —, puis vous pourrez...

Le sénateur Quinn : Oui, c'est prévu dans le processus de publication dans la *Gazette du Canada*.

M. Rodriguez: Et vous pourrez bien sûr y participer...

Le président : Je déteste devoir vous interrompre, mais je dois faire respecter le temps.

[Français]

Le sénateur Dawson: Monsieur le ministre, comme vous le savez, nous sommes engagés et vous vous êtes engagé à faire venir tous les témoins nécessaires. Cela fait deux ans que l'on discute de ce projet de loi. Je dois souvent rappeler à mes collègues que le projet de loi C-10 a été adopté avant et que des centaines de témoins ont été entendus. On avait promis de conclure des ententes et maintenant, on est à la veille de proposer des amendements et d'examiner de quelle façon on peut améliorer le projet de loi. Tout le monde l'a dit et répété — on va le constater encore aujourd'hui —, on va accepter des amendements et on va voir de quel type d'amendement il s'agit. On ne peut pas voter ou dire qu'on va accepter d'adopter tel amendement si c'est un concept théorique. On doit voir l'amendement par écrit.

Je vous pose la question suivante : pourquoi est-il urgent d'agir maintenant et quelles sont les conséquences si, pour une raison ou une autre, le projet de loi n'est pas adopté?

M. Rodriguez: Merci de votre question, sénateur.

La dernière fois que la Loi sur la radiodiffusion a été mise à jour, c'était en 1991. À l'époque, j'avais les cheveux noirs et on écoutait de la musique sur des baladeurs. Vous vous rappelez cette époque?

[Traduction]

C'est comme cela que nous écoutions de la musique. On allait aussi au club vidéo — vous vous souvenez des clubs vidéo où on louait des films?

[Français]

C'est la dernière fois que la Loi sur la radiodiffusion a été modernisée. C'était le tout début d'Internet. Il y avait le bruit de la connexion, ce qui fait qu'on ne pouvait plus utiliser notre téléphone. C'était la réalité à cette époque. Aujourd'hui, on a Netflix, Disney, etc., ce qui est magnifique. Aujourd'hui, on peut prendre un téléphone pour filmer une vidéo, en faire l'édition et le montage. On peut se servir du téléphone comme si c'était une télévision. Notre réalité aujourd'hui, c'est que la loi ne correspond plus à cette réalité.

There are very important players who have no rules to follow. So we have huge challenges in terms of culture, production, creators and Canadian content. That's why it's important that we pass the bill quickly.

I ask you, please, ladies and gentlemen, to act now. I think that the Senate has worked extremely professionally. This bill has been before us for six months. The committee studied the bill for 42 hours and received 120 witnesses. You have done an extraordinary job and I congratulate you. However, it is really time that we finally adopt this bill for the cultural sector.

Senator Dawson: I have a follow-up question. The Argentina team lost yesterday and I understand that this may affect your mood. Apart from Argentina's defeat, as the chair has pointed out a few times, we are trying to put a new system into an old system. We are trying to give the new rules applications derived from the traditional broadcasting system. How do you respond to that comment that has been made a few times here before this committee?

Mr. Rodriguez: You are giving me the opportunity to respond to the concerns that have been raised about this. The short answer is no. We want to bring the entire broadcasting system into the 21st century. Once again, I would point out that the law was amended in 1991. These rules no longer correspond to today's reality.

I believe that, collectively, we want to be ambitious. You want to be ambitious, Mr. Chair. Our colleagues around this table want to be ambitious. We want to do it for the Canadian cultural sector. So, once again, let's be ambitious together.

The Chair: Senator Dawson, I notice that when I ask a question, I am told I am partisan, whereas when you ask the same question, you are told you are independent.

Senator Dawson: I am very partisan; I am in favour of the bill.

Senator Miville-Dechêne: I have two short questions. First, I want to follow up on the exception to the exemption, proposed subsection 4.2(2). Would you be open to the possibility of eliminating the much-talked-about generated revenue consideration? At the end of the day, that's not what it's about. You are actually trying to capture commercial musical content, for instance, the fact that YouTube serves as a music platform. You are trying to capture professional musical content. What is the purpose of this financial consideration? As everyone knows, some musicians make very little money on YouTube, while others, namely professionals, make a lot. Why not stick to the fact that they are sound recordings that have been assigned an

Il y a des joueurs très importants qui n'ont aucune règle à suivre. On a donc des défis énormes en matière de culture, de production, de créateurs et de contenu canadien. C'est la raison pour laquelle il est important qu'on puisse adopter le projet de loi rapidement.

Je vous demande, s'il vous plaît, mesdames et messieurs les sénateurs, d'agir maintenant. Je pense que le Sénat a travaillé de façon extrêmement professionnelle. Cela fait six mois que ce projet de loi est devant nous. Le comité a étudié le projet de loi pendant 42 heures et a reçu 120 témoins. Vous avez fait un travail extraordinaire et je vous en félicite. Toutefois, il est vraiment temps qu'on adopte enfin ce projet de loi pour le secteur de la culture.

Le sénateur Dawson: J'ai une question complémentaire. L'équipe de l'Argentine a perdu hier et je comprends que cela puisse affecter votre humeur. Outre la défaite de l'Argentine, comme le président l'a fait remarquer à quelques reprises, on tente de mettre un nouveau système dans un vieux système. On tente de donner aux nouvelles règles des applications découlant du système traditionnel de diffusion. Que répondez-vous à ce commentaire qui a été formulé à quelques reprises ici, devant ce comité?

M. Rodriguez : Vous me donnez l'occasion de répondre aux inquiétudes qui ont été soulevées à ce sujet. La réponse courte est non. On veut amener l'ensemble du système de radiodiffusion au XXI^e siècle. Encore une fois, je souligne que la loi a été modifiée en 1991. Or, ces règles ne correspondent plus à la réalité d'aujourd'hui.

Je crois que, collectivement, on veut être ambitieux. Vous voulez être ambitieux, monsieur le président. Nos collègues autour de cette table veulent être ambitieux. On veut le faire pour le secteur culturel canadien. Alors, encore une fois, soyons ambitieux ensemble.

Le président : Sénateur Dawson, je remarque que quand je pose une question, on me dit que je suis partisan, alors que quand vous posez la même question, on dit que vous êtes indépendant.

Le sénateur Dawson : Je suis très partisan; je suis en faveur du projet de loi.

La sénatrice Miville-Dechêne: J'ai deux courtes questions. Revenons d'abord à l'exception de l'exception, soit le paragraphe 4.2(2). Seriez-vous ouvert à la possibilité que le fameux critère sur le revenu généré soit supprimé? En effet, au fond, ce n'est pas ce dont il s'agit. Vous cherchez plutôt à englober le contenu musical commercial, par exemple le fait que YouTube serve de plateforme musicale. Vous voulez aller chercher le contenu musical professionnel. Pourquoi ce critère de nature monétaire existe-t-il? Comme on le sait, certains musiciens ne gagnent que très peu d'argent sur YouTube et d'autres, notamment les professionnels, en gagnent beaucoup plus. Pourquoi donc ne pas s'en tenir au fait qu'il s'agit

identifier and the fact that everything being captured is the work of music professionals, whether foreign or Canadian?

Mr. Rodriguez: Thank you for your question, senator. Revenue is one of the three factors, or matters, that the CRTC must consider, but no threshold has been set stipulating that the revenue be substantial, moderate or low. What's more, music is not the only content we are trying to capture. After all, we don't know what the next few years will bring. It's been 30 years since the act was modernized, and I don't know how long it will be until the next time. Therefore, the bill has to give the CRTC flexibility in anticipation of what the future holds. Music is a major focus today, but other sectors could require our attention now and in the future.

Senator Miville-Dechêne: A number of Canadian groups are fighting to have both Canadian and foreign companies subject to the same requirements when it comes to the use of cultural workers.

I refer you to new paragraph 3(1)(f.1). The government has chosen to impose different hiring requirements on Canadian companies and foreign companies. Canadian companies have to make maximum use of Canadian human resources, while foreign companies have to do what they can.

Can you tell us why you made that decision? A number of Canadian stakeholders are clearly not happy about it, broadcasters and musicians alike, and we've heard that from many of the groups we've met with.

Mr. Rodriguez: Again, thank you for your question. It's safe to say that our industry is one of the best in the world, and so are our human resources. The bill will make the industry even stronger by bringing in more money and more productions and by creating more jobs.

At the same time, it's important to recognize that the players we are bringing into the system are different. We are talking about online broadcasters currently operating wholly outside the system that are being brought into the system. They are multinational companies with productions all over the world and a system all their own. Those companies are not subject to any requirements today.

I understand the way you're looking at it, senator. You're saying that, instead of holding them to this standard, we're only holding them to this standard down here. What we are saying is that, instead of those companies being down here, we're going to bring them up here.

Senator Miville-Dechêne: Does it have to do with the free trade agreement? Are you worried about reprisals? What's behind it?

d'enregistrements sonores qui portent un identifiant et au fait que tout ce que l'on va couvrir, ce seront les musiciens professionnels étrangers ou canadiens?

M. Rodriguez: Merci pour votre question, sénatrice. En fait, le revenu est l'un des trois critères qui doivent être considérés par le CRTC. Toutefois, on ne lui impose pas un plafond, à savoir que le revenu doit être élevé, moyen ou faible. Par ailleurs, on ne doit pas se limiter à dire que la musique est le seul objet visé, car on ne peut pas prévoir ce que les prochaines années nous réservent. Il a fallu 30 ans pour moderniser la loi. Je ne sais pas combien d'années il faudra pour la moderniser de nouveau. Il faut donc que le projet de loi donne de la flexibilité au CRTC pour prévoir autre chose. La musique nous concerne énormément aujourd'hui. Cependant, il est possible que d'autres secteurs nous concernent aujourd'hui et à l'avenir.

La sénatrice Miville-Dechêne: En ce moment, plusieurs groupes canadiens font campagne afin de s'assurer que les critères d'embauche de personnel lié à la culture sont les mêmes, qu'il s'agisse d'une entreprise canadienne ou étrangère.

Je vous renvoie à l'alinéa 3(1)f.1), qui dit que le gouvernement a choisi d'avoir des critères d'embauche différents pour les entreprises étrangères que pour les entreprises canadiennes. Dans un cas, on parle du maximum et dans l'autre, on parle de faire de son mieux.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez décidé de procéder ainsi? De toute évidence, cela déplaît à plusieurs acteurs canadiens, qu'il s'agisse de radiodiffuseurs ou de musiciens, et plusieurs groupes sont venus nous en parler.

M. Rodriguez : Merci encore une fois pour votre question. Nous sommes d'accord pour dire que notre industrie est parmi les meilleures au monde. Nos travailleurs le sont aussi. Le projet de loi va renforcer ce fait en amenant plus d'argent et plus de productions et en créant plus d'emplois.

En parallèle, il faut reconnaître que les acteurs que nous amenons dans le système — les diffuseurs en ligne qui se trouvent complètement à l'extérieur et qu'on amène dans le système — sont aussi différents. Ce sont des multinationales qui produisent à peu près partout dans le monde avec un système qui leur est propre. Ces entreprises, actuellement, ne sont soumises à aucune obligation.

On peut donc voir les choses sous le même angle que vous et dire qu'au lieu d'être là, vous nous amenez ici. Moi, je vous dis qu'on est ici et que je vous amène là.

La sénatrice Miville-Dechêne : Est-ce lié à l'accord de libreéchange? Est-ce que vous craignez des représailles? Qu'est-ce qu'il y a là-dedans? **Mr. Rodriguez:** Yes, there are also concerns from a free trade standpoint.

Senator Miville-Dechêne: Can you be more specific? Since the beginning, we've been hearing about concerns in general terms. What are those concerns?

Thomas Owen Ripley, Associate Assistant Deputy Minister, Canadian Heritage: Thank you for your question, senator. The bill was drafted to take into account our obligations as far as discrimination is concerned. We can't be seen in any way to be discriminating against foreign services.

As the minister mentioned, for them, it's about more than producing content just for the Canadian market.

[English]

Senator Miville-Dechêne: But how would it be a discrimination if it is a level playing field between Canadian enterprises and foreign enterprises?

[Translation]

Mr. Ripley: It's not only about discrimination. We also have to consider whether we have any rules requiring companies to do certain things here, in Canada, that aren't allowed under the free trade agreement. We have to find a balance. Those companies are ready to make a contribution, and we didn't want to craft the bill in such a way that, right off the bat, they would want to launch a court challenge. The objective is twofold: to be ambitious while respecting the fact that these companies have a different business model than Canadian companies operating here, in Canada.

Mr. Rodriguez: At the end of the day, the bill will mean more opportunities and more jobs for Canadians.

[English]

Senator Simons: I want to turn now to the question of sections 7(7), 34.5 and 34.995, which seem to take powers that have traditionally rested with the independent arm's-length quasi-judicial CRTC and give many of them instead, or in addition to, to the Governor-in-Council. I'm wondering if you can explain to us what the decision-making process was to take those powers that traditionally rested primarily with the CRTC and give them to cabinet.

People have concerns about if there is political interference in what has traditionally been an arm's-length quasi-judicial tribunal process.

M. Rodriguez : Il y a des inquiétudes du côté des traités de libre-échange également, effectivement.

La sénatrice Miville-Dechêne : Pouvez-vous être plus précis? On nous parle d'inquiétudes de façon générale depuis le début. Quelles sont ces inquiétudes?

Thomas Owen Ripley, sous-ministre adjoint délégué, Patrimoine canadien: Merci, sénatrice, pour la question. Nous avons rédigé le projet de loi en tenant compte de nos obligations sur les questions de discrimination, par exemple, ou pour éviter toute apparence de discrimination à l'égard des services à l'étranger.

Comme le ministre a souligné, il faut comprendre que, pour eux, il n'est pas seulement question de produire du contenu pour le marché canadien.

[Traduction]

La sénatrice Miville-Dechêne: Mais comment pourrait-il y avoir de la discrimination, s'il s'agit de mettre les entreprises canadiennes et les entreprises étrangères sur un pied d'égalité?

[Français]

M. Ripley: Ce n'est pas seulement une question de discrimination. On doit aussi se demander si on a des règlements qui obligent certaines actions ici, au Canada, qui ne sont pas autorisées en vertu de l'entente de libre-échange. Il faut aussi assurer un équilibre. Ces compagnies sont prêtes à contribuer et on ne présente pas le projet de loi pour faire en sorte que la première chose qu'elles feront sera d'aller devant les tribunaux pour contester la loi. Le but est à la fois d'être ambitieux et de respecter le fait que ces entreprises n'ont pas tout à fait le même modèle d'affaires que les compagnies canadiennes qui opèrent ici, au Canada.

M. Rodriguez: En fin de compte, il y aura plus de possibilités et d'emplois pour les Canadiens grâce au projet de loi

[Traduction]

La sénatrice Simons: J'aimerais discuter à présent du paragraphe 7(7) et des articles 34.5 et 34.995; j'ai l'impression qu'on retire des pouvoirs qui revenaient habituellement au CRTC, un organisme indépendant et quasi judiciaire, pour en donner une bonne partie au gouverneur en conseil, ou alors pour ajouter aux pouvoirs qu'il a déjà. Je me demandais si vous pouviez nous expliquer à quoi ressemblait le processus qui a mené à la décision de prendre des pouvoirs qui revenaient normalement et principalement au CRTC, pour les donner au Cabinet.

Les gens se demandent s'il n'y aura pas une ingérence politique dans ce qui était, dans le passé, un processus quasi judiciaire et un tribunal indépendant. Mr. Rodriguez: Thank you for the question, senator. Trust me, I want to avoid political interference like crazy. I want to stay away as much as possible. Bill C-18, which will come soon, when you finish your study on this one, demonstrates that too. We have to stay — more fun, right — as far as possible from those decisions.

I'm not sure how to interpret that debate because, if you look at 7(1) in the act, it clearly states that the policy direction can only include orders of general application; that's the first thing. That means that it cannot impose orders targeted at individual platforms. That has to be clear too, because I've heard those discussions. Bill C-11 doesn't change that. No new powers are being granted to the government. No new powers are being granted to cabinet at all.

Do you want to be more detailed?

Senator Simons: That is not the interpretation we have heard now from a number of different lawyers and advocates, including Ian Scott.

Mr. Rodriguez: Well, it does. You have to interpret that with 7(1).

Do you want to add something on this one?

Senator Simons: I'm looking at 7(7).

Mr. Rodriguez: Yes, but 7(7) comes from 7(1). And 7(1) clearly states that the policy direction can only include orders of general application. So there is no intervention on something specific. It doesn't give any supplementary powers to the government.

Senator Simons: But, in fact, it does. It says:

(7) For greater certainty, an order may be made under subsection (1) with respect to orders made under subsection 9.1(1) or 11.1(2) or regulations made under subsection 10(1) or 11.1(1).

So it adds all of these other branches to the powers.

Mr. Ripley: Thank you, senator. The government's position would be that 7(7) is a subparagraph of 7, and it has to be interpreted in light of the fact that the starting point is that any policy direction must be of general application. You cannot overrule that starting principle in a subparagraph.

M. Rodriguez: Merci de la question, sénatrice. Croyez-moi quand je dis que je veux éviter à tout prix l'ingérence politique. Je veux en être le plus loin possible. Cela est aussi reflété dans le projet de loi C-18, sur lequel vous vous pencherez bientôt, après avoir terminé votre étude sur le projet de loi C-11. Nous voulons rester — oui, une vraie partie de plaisir — aussi loin que possible de ces décisions.

Je ne sais pas si j'interprète bien le débat, parce que, si vous regardez le paragraphe 7(1) de la loi, il est clairement indiqué que les orientations stratégiques peuvent seulement comprendre des ordonnances d'application générale; c'est la première chose. Cela veut dire qu'on ne peut pas rendre des ordonnances qui ciblent des plateformes particulières. Il faut que cela soit clair, aussi, parce que j'ai entendu ces débats. Le projet de loi C-11 ne change rien à cela. On n'accorde pas de nouveaux pouvoirs au gouvernement. On n'accorde aucun nouveau pouvoir au Cabinet, pas du tout.

Voulez-vous plus de détails?

La sénatrice Simons: Bon nombre d'avocats et de défenseurs qui ont témoigné ne l'ont pas interprété ainsi, y compris M. Ian Scott.

M. Rodriguez : Eh bien, c'est ainsi. Il faut l'interpréter en tenant compte du paragraphe 7(1).

Voulez-vous ajouter quelque chose?

La sénatrice Simons : Je vois bien le paragraphe 7(7).

M. Rodriguez : Oui, mais le paragraphe 7(7), découle du paragraphe 7(1), lequel indique clairement que les orientations stratégiques peuvent seulement comprendre des ordonnances d'application générale. Donc, on ne peut pas intervenir sur quoi que ce soit de précis. Cela ne donne pas de pouvoirs supplémentaires au gouvernement.

La sénatrice Simons : Mais c'est pourtant le cas. Voici ce qui est écrit :

(7) Il est entendu que les décrets peuvent être pris au titre du présent article relativement aux ordonnances prises en vertu des paragraphes 9.1(1) ou 11.1(2) ou aux règlements pris en vertu des paragraphes 10(1) ou 11.1(1).

Donc, on ajoute toutes ces composantes aux pouvoirs.

M. Ripley: Merci, sénatrice. Du point de vue du gouvernement, le paragraphe 7(7) découle de l'article 7, et il doit donc être interprété en tenant compte du point de départ selon lequel toute orientation stratégique doit être d'application générale. Le paragraphe ne peut pas outrepasser ce principe de base.

The origin of this provision was on the House side, where there were concerns that had been raised by stakeholders about seeking clarity that the government could use the policy direction in an appropriate way, still at the level of general application, but that could give direction to the CRTC on how it was to use those new tools that it has been given under Bill C-11. It was to specify because, obviously, the policy direction right now is in the licensing context. It was put there to clarify that, for example, with 9.1 and 11.1, it would be appropriate for the government to give the CRTC direction — still at general application but with implications for how it uses those new regulatory tools that it has been given.

Senator Simons: We have been told by others that if you left these powers to the CRTC, there might be a complaint under the Canada-United States-Mexico Agreement, or CUSMA. I've never understood that argument.

Mr. Ripley: I would not say that the origins of 7(7) are related to trade concerns. Again, I think it was particularly because certain stakeholders were seeking to understand how the proposed system of government oversight of the CRTC would work in this new model where some of these tools are changing. They were looking for reassurance that it would still, for example, be appropriate for the government to say to the CRTC that there is an expectation that there be a certain level of investment in programs of national interest, such as kids' programming, documentaries and drama, which is obviously an issue that has frequently come up in CRTC proceedings.

The origin of this is to be clear that, again, while it's still general application — we're not talking about individual decisions targeting individual companies — the government could give the CRTC that kind of direction.

Senator Simons: My next question will be about 9.1(1)(h) and carriage.

The Chair: Minister, I've never seen a piece of legislation looked at by the same eyes and be interpreted in such vastly different ways. I have heard you very carefully reiterate this morning what you have said many times. You are saying that social media content creators are not going to be regulated by this bill; the platforms will be. We have heard it time and again. But the truth of the matter is — and this is where the sticking point is — these platforms, whether it's YouTube or TikTok, are nothing. They are just a platform, they're a shell. If it weren't for the social media content creators, those platforms wouldn't even exist. That is really the issue.

Cette disposition vient de la Chambre, parce que des préoccupations ont été soulevées par les intervenants qui demandaient plus de clarté et voulaient savoir si le gouvernement pouvait utiliser une orientation stratégique légitimement, toujours par application générale, pour donner au CRTC des instructions sur la façon d'utiliser les nouveaux outils qui lui sont donnés en vertu du projet de loi C-11. Le but était de préciser, parce que, évidemment, les orientations stratégiques présentement concernent les licences. Donc, la disposition a été ajoutée pour clarifier, par exemple, par rapport aux articles 9.1 et 11.1, que le gouvernement peut légitimement donner au CRTC des orientations — toujours d'application générale —, mais pour l'orienter quant à l'utilisation des nouveaux outils réglementaires qui ont été mis à sa disposition.

La sénatrice Simons: Certaines personnes nous ont dit que si ces pouvoirs revenaient au CRTC, on s'exposait à une plainte en vertu de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, l'ACEUM. Je n'ai jamais compris cet argument.

M. Ripley: Je ne pense pas qu'il y a un lien à faire entre le point de départ du paragraphe 7(7) et des préoccupations commerciales. Encore une fois, je pense que certains intervenants voulaient surtout comprendre comment le régime proposé de surveillance gouvernementale du CRTC allait fonctionner dans ce nouveau modèle, où on a modifié certains outils. Ils voulaient être assurés sur le fait que, par exemple, ce serait toujours approprié que le gouvernement dise au CRTC qu'il s'attend à un certain niveau d'investissement dans des programmes d'intérêt national, par exemple des programmes pour enfants, des documentaires et des séries dramatiques, parce que la question a évidemment été soulevée fréquemment lors du processus du CRTC.

Encore une fois, pour que ce soit clair, le point de départ est que, même si cela reste d'application générale — on ne peut pas prendre des décisions individuelles pour cibler des entreprises en particulier —, le gouvernement peut donner de telles orientations au CRTC.

La sénatrice Simons: Ma prochaine question portera sur l'alinéa 9.1(1)h) et la fourniture de services.

Le président: Monsieur le ministre, je n'ai jamais vu un texte législatif être lu par la même personne et être interprété de façons si différentes. Je vous ai entendu, ce matin, réitérer prudemment ce que vous avez dit de nombreuses fois. Vous dites que les créateurs de contenu sur les médias sociaux ne sont pas visés par la réglementation du projet de loi, mais les plateformes, si. C'est ce que nous avons entendu encore et encore. Mais la vérité, — et c'est là où le bât blesse —, c'est que ces plateformes, que ce soit YouTube ou TikTok, ne sont rien. Ce ne sont que des plateformes, des coquilles vides. Si ce n'était des créateurs de contenu, ces plateformes n'existeraient pas. Voilà le nœud du problème.

If I can break it down even more simply, when I listen to you, minister, you're saying clearly that actors and/or anchors from CBC and CTV are not and will not be regulated, but the networks will be. That's the concern of the content creators and the concern of some of us around this table.

We've seen over the last few months that the CRTC has regulated a big broadcasting agent, Radio-Canada. We saw it in relation to an issue in regard to a word, where they clearly regulated to the point where the anchor lost her job; she was pulled off the air by Radio-Canada. We have also clearly had the chair of the CRTC and a number of former chairs come before our committee and reiterate that the current Broadcasting Act as it stands gives the power to the CRTC to regulate content.

When you put all of these facts together on the table, I understand where the concern is coming from with the content creators. The clarity still isn't there, minister. Can you tell us one more time how you can regulate CBC and CTV but not the anchors and the actors? How will you regulate the platforms but not those who dress the platforms?

[Translation]

Mr. Rodriguez: Thank you for your question, Mr. Chair. Whenever the word "regulate" is used, it's important to be very clear. The requirements are on the platforms. Why? First, they are being made to contribute financially to the creation of Canadian content. That's one obligation. Second, it's about making it easier to find Canadian content, Canadian songs, films and so on. Third, it's about distributing the information or content.

Creators are not the ones doing that. When you call the platforms shells, it's important to keep in mind that they are also hugely profitable companies. Depending on their revenue, they will be contributing a share or percentage to the production of Canadian content. We'll have to see since it will work on a case-by-case basis because the bill is flexible. Similarly, the platforms will be sitting down with the CRTC to figure out how they can promote more music or television content, because each of them has their own flexibility in terms of how that can be done.

When all of that is happening, the content creator has no involvement. This isn't about saying that what they do has value or doesn't. That's not at all the case, so I hope that's clear. These are requirements that are tied to the platforms directly.

The Chair: With all due respect, minister, despite your answer, my sense is that it will include content creators.

Peut-être que je pourrais présenter les choses encore plus simplement : quand je vous écoute, monsieur le ministre, vous dites très clairement que les acteurs ou les présentateurs de CBC/SRC ou de CTV ne seront pas réglementés, mais les réseaux, si. Voilà ce qui inquiète les créateurs de contenu, et aussi certains d'entre nous autour de la table.

Au cours des derniers mois, nous avons vu que le CRTC a dû appliquer sa réglementation à un grand radiodiffuseur, Radio-Canada. Cela concernait l'utilisation d'un mot, et le CRTC a tellement réglementé que cette présentatrice a perdu son travail; Radio-Canada l'a retirée des ondes. Aussi, le président du CRTC et un certain nombre d'anciens présidents qui ont témoigné devant notre comité ont clairement déclaré et réitéré que la Loi sur la radiodiffusion, sous sa forme actuelle, habilitait le CRTC à réglementer le contenu.

Quand on réunit tous ces faits, je comprends pourquoi les créateurs de contenu sont inquiets. Il n'y a toujours pas de clarté, monsieur le ministre. Pouvez-vous nous dire, encore une fois, comment vous pouvez réglementer CBC/SRC et CTV, mais pas les présentateurs ni les acteurs? Comment allez-vous réglementer les plateformes, sans réglementer ceux qui remplissent les plateformes?

[Français]

M. Rodriguez: Merci de votre question, monsieur le président. Il faut être clair lorsqu'on utilise les mots *to regulate* en anglais. Les obligations se trouvent sur le plan des plateformes. Pourquoi? Parce que l'on parle de contribution en ce qui concerne les revenus à la création de contenu canadien. C'est une obligation qui découle de cela. La deuxième chose, c'est qu'il faut faire en sorte de trouver plus facilement du contenu canadien, nos chansons, nos films, etc. Troisièmement, il y a le partage d'information.

Ce ne sont pas les créateurs qui vont faire cela. Lorsque vous dites que ce sont des coquilles vides, ce sont aussi des entreprises extrêmement profitables. Ce sont des entreprises qui, en fonction de leurs revenus — on verra et ce sera du cas par cas, parce que le projet de loi est flexible —, vont octroyer une partie ou un pourcentage de leurs revenus pour participer à la production de contenu canadien, de la même façon qu'elles vont s'asseoir avec le CRTC — parce qu'il y a de la flexibilité au sein de chacune d'entre elles — pour voir comment elles pourront contribuer à mettre en valeur plus de contenu musical ou télévisuel.

Pendant que tout cela se passe, le créateur de contenu n'est pas impliqué. On n'est pas en train de dire que ce qu'il fait est bien ou non. Ce n'est pas le cas, j'espère que l'on se comprend. Ce sont des obligations directement liées aux plateformes.

Le président : Monsieur le ministre, avec tout mon respect, même avec cette réponse, j'ai l'impression que cela inclura les générateurs de contenu. [English]

I guess we will agree to disagree on that.

Minister, I have also heard you on a number of occasions say that there are three criteria in 4.2 that protect against the inclusion of user-generated content. We've heard that.

Mr. Rodriguez: Three criteria that need to be considered by the CRTC.

The Chair: Right, but if you look carefully at the bill, it says they will be considered. They are not binding. Again, that further creates the discomfort on the part of content generators, minister.

To the question of a number of my colleagues, these are some of the loose bolts that this committee, as well as those of us who have concerns, would like to tighten up. When we hear all of the witnesses who came in front of this committee, both those in favour and those against the bill, I don't recall one saying they don't want substantive changes. The question is how open the government is to what I believe, if we listen to the exhaustive witnesses we had before us, will be substantive changes to the structure of this bill.

[Translation]

Mr. Rodriguez: Thank you for your question. Once again, I want to say that I have always been open to discussions, and that's been the case since the beginning. I've spoken to stakeholders on both sides, representatives of online broadcasting services, people at YouTube and others. It's important to hear everyone's views. We are open to having those discussions.

The bill says that the CRTC must consider the three factors, but it gives the commission flexibility because it doesn't set a revenue threshold. A decision can't be based on only one factor. All three factors have to be taken into account.

Senator Cormier: Welcome, minister and Mr. Ripley. My question is about Canadian content. At the National Culture Summit back in May, you said that the definition of Canadian content needed to be reviewed and that you were consulting with ministers of other countries on the issue. As you are no doubt aware, producers and other members of the industry have been clear that, under the definition, intellectual property must stay in Canadian hands and the use of Canadian human resources cannot be less than what is already set out in the definition.

[Traduction]

Je pense que nous allons devoir accepter d'être en désaccord.

Monsieur le ministre, je vous ai aussi entendu dire à quelques occasions qu'il y avait trois critères, à l'article 4.2, qui visaient à éviter que le contenu généré par les utilisateurs soit visé. C'est ce que nous avons entendu.

M. Rodriguez: Trois critères dont le CRTC doit tenir compte.

Le président : Effectivement, mais, si vous lisez attentivement le projet de loi, il est écrit « tient compte ». Les critères ne sont pas contraignants. Encore une fois, cela crée un certain malaise chez les générateurs de contenu, monsieur le ministre.

Pour donner suite à la question que certains de mes collègues ont posée, il semble que certains boulons desserrés, et le comité, ainsi que ceux parmi nous qui ont exprimé des préoccupations, aimeraient qu'ils soient resserrés. De nombreux témoins se sont prononcés devant le comité, certains en faveur du projet de loi, et d'autres contre, mais, si je me rappelle bien, personne n'a dit ne vouloir aucune modification importante au projet de loi. La question est de savoir jusqu'à quel point le gouvernement est ouvert à apporter ce qui serait, si je me fie à ce que nous ont dit clairement les très nombreux témoins qui ont témoigné devant nous, des changements importants à la structure du projet de loi.

[Français]

M. Rodriguez: Merci de votre question. Encore une fois, et depuis le début, j'ai toujours été ouvert aux discussions. J'ai rencontré des gens des deux côtés, comme des représentants des services de diffusion en ligne, des gens de YouTube et d'autres. C'est important d'avoir le point de vue de tous. Nous sommes ouverts aux discussions à ce sujet.

Toutefois, lorsqu'on dit que le CRTC doit considérer les trois critères, cela donne de la flexibilité parce que, en ce qui concerne les revenus, il n'y a pas de seuil. On ne peut considérer qu'un seul critère lorsqu'on prend des décisions. Les trois critères doivent être considérés.

Le sénateur Cormier: Bienvenue, monsieur le ministre et monsieur Ripley. Ma question concerne le contenu canadien. À l'occasion du Sommet national sur la culture qui s'est tenu en mai dernier, vous avez affirmé que la définition du contenu canadien devait être revue et que vous meniez des consultations auprès de ministres d'autres pays à ce sujet. Comme vous le savez sans doute, les producteurs et les autres membres de l'industrie sont catégoriques: cette définition doit prévoir que la propriété intellectuelle demeure entre les mains des Canadiens et que l'utilisation des ressources humaines canadiennes ne peut être moindre que ce qui est déjà prévu dans la définition.

Where in the process of reviewing the definition are you? When will you issue an order giving direction to the CRTC?

Mr. Rodriguez: Thank you for your question, senator. I was glad to see you at the summit, by the way. We had people from all over Canada, and I think it was a pivotal moment for the cultural sector.

A huge number of conversations were had about the future of the arts and culture sector. You were involved in some of them. Bill C-11 was the focus of much discussion. A lot of questions came up. How should the broadcasting system be modernized? How can the system better reflect what the country looks like today? What should an updated definition of "Canadian content" look like? The definition goes back to 1984, so it has gone unmodernized even longer than the broadcasting system, even though the fabric of Canadian society — what we see and how we live — has changed tremendously.

Proposed subsection 10(1.1) calls on the CRTC to come up with a new definition. The bill already provides for certain considerations, including whether Canadians have copyrights, whether Canadians hold key creative positions such as director or screenwriter, and whether the content furthers Canadian cultural expression — our stories. The CRTC has to take all of those factors into account. Equally important, honourable senators, are public consultations. The CRTC is also going to consult Canadians. Each of you will get the chance to have your say during the consultation process.

Senator Cormier: I'd like your view on something. I want some reassurance, and I want you to reassure those who have concerns about this process. The factors relating to intellectual property and the maximum use of Canadian human resources should be central to the definition, for both Canadian broadcasting undertakings and foreign undertakings.

Mr. Rodriguez: Both of those factors are important and are at the heart of the discussion. Intellectual property is a fundamental factor. It adds considerable value. As for human resources, I had an opportunity to address that earlier. As you know, senator, there are no requirements right now. Going forward, there will be a lot more requirements. You can see the glass as half-full or half-empty. I have an optimistic outlook, so I see it as a good thing. Bill C-11 is going to mean a lot more jobs for Canadian technicians, who are excellent at what they do, by the way. It's no wonder that investments are already being made. Bill C-11 isn't starting from square one. Many companies are investing in Canada. Why are they coming to Canada? Because they are smart and because we have excellent workers, excellent studios, excellent directors, excellent actors and so on. The bill is going to bring us even more.

Où en êtes-vous dans vos démarches pour revoir cette définition? À quel moment allez-vous déposer un décret d'instruction au CRTC?

M. Rodriguez: Merci de votre question, sénateur. J'étais d'ailleurs heureux de vous voir au sommet. Il y a eu des participants de partout au Canada et je crois que cela a été un moment fort pour le secteur de la culture.

Il y a eu énormément de conversations, dont vous avez fait partie, au sujet de l'avenir du secteur des arts et de la culture. On a beaucoup parlé du projet de loi C-11 : comment peut-on moderniser le système de radiodiffusion? Comment ce système peut-il mieux refléter ce à quoi ressemble notre pays aujourd'hui, et comment peut-on mettre à jour la définition de « contenu canadien »? La définition date de 1984. Cela fait encore plus longtemps que le système de radiodiffusion que cette définition n'a pas été mise à jour, alors que le tissu social au Canada, ce que l'on voit et ce que l'on vit, a changé énormément.

Le paragraphe 10(1.1) demande au CRTC d'élaborer une nouvelle définition. Certains critères sont déjà énoncés dans le projet de loi, notamment les droits d'auteur des Canadiens, si les Canadiens occupent des postes créatifs clés, comme ceux de directeur d'émissions ou de scénariste, si le contenu favorise l'expression culturelle canadienne — nos histoires. Le CTRC doit tenir compte de tous ces aspects. Il est tout aussi important, honorables sénateurs, qu'il y ait des consultations publiques. Le CRTC va également consulter les Canadiens. Chacun d'entre vous aura l'occasion de dire un mot lors de ces consultations.

Le sénateur Cormier: J'aimerais avoir votre point de vue sur un aspect. Je veux être rassuré et je veux que vous puissiez rassurer ceux qui sont préoccupés par cette démarche. Le critère de la propriété intellectuelle et de l'utilisation maximale des ressources humaines canadiennes devraient demeurer l'élément central de la définition, tant pour les entreprises de radiodiffusion canadiennes que pour les entreprises étrangères.

M. Rodriguez: Ces deux critères sont importants et ils sont au cœur des discussions. La propriété intellectuelle est un critère fondamental. Cela ajoute une plus-value considérable. Pour ce qui est des ressources humaines, j'ai eu l'occasion d'y répondre plus tôt. Comme vous le savez, sénateur, actuellement, il n'y a aucune obligation. Dorénavant, il y aura beaucoup plus d'obligations. On peut le voir comme le verre à moitié plein ou à moitié vide. Pour ma part, je vois cela de façon optimiste et positive. Le projet de loi C-11 permettra de créer beaucoup plus d'emplois pour les techniciens canadiens qui, en passant, sont excellents. Ce n'est pas pour rien qu'il y a déjà des investissements. Le projet de loi C-11 ne partira pas de zéro. Beaucoup d'entreprises investissent au Canada. Pourquoi ces entreprises viennent-elles investir au Canada? Parce qu'elles sont intelligentes et qu'il y a ici d'excellents travailleurs, d'excellents studios, d'excellents réalisateurs et acteurs, et ainsi de suite. Le projet de loi va nous en donner encore plus.

Senator Cormier: I have some technical questions on that subject. I find the bill gives the CRTC a lot in the way of options, depending on the type of service provided and the type of undertaking. All kinds of measures are possible. That's why I don't understand the reason for the distinction. I wondered whether the distinction was made elsewhere in the bill. Do other provisions distinguish between Canadian broadcasting undertakings and foreign undertakings?

Mr. Rodriguez: Obviously, the provisions are different. What we did was ensure that these companies, which weren't covered by the system, had requirements that they didn't have previously.

Mr. Ripley: I have to check, senator, but I think that's the only time the bill makes that distinction.

Senator Cormier: I'll keep my next question for the second round. I would appreciate it if you could check and get back to me then.

[English]

Senator Klyne: Thank you and welcome, minister. It is good to see you here. Thank you for being here, along with your colleague.

My question is one of frustration with the debate around this bill, which has been the focus on the concept of discoverability. For me, an equally important aspect of promoting Canadian content is making it sought after, not just making it discoverable.

My question is what percentage of revenues will be directed to the production and distribution of good or sought-after Canadian content.

Mr. Rodriguez: Thank you for the question, senator.

It's not determined yet. But you're right. I think we do extraordinary things. We can probably do better, like any other country. But even if we do even better, if no one can see it, if it is not showcased, how do people have access to that? That's the challenge. We're working on both sides.

Senator Klyne: I don't disagree with that.

I'm just wondering if it is an intent that there will be some of those revenues directed toward not just the creation but the distribution of good Canadian content.

Mr. Rodriguez: Well, we have to look at this bill as part of a global effort, not in a silo. This will bring more money to the system. This will help Canadian content to be showcased. But

Le sénateur Cormier: J'ai des questions plus techniques à ce sujet, parce que je trouve que le projet de loi contient des dispositions qui accordent au CRTC beaucoup de possibilités, selon la nature des services offerts et la nature de l'entreprise. Il y a plein de mesures possibles. C'est pourquoi je ne comprends pas cette distinction. D'ailleurs, je me demande si cette distinction se retrouve ailleurs dans le projet de loi. Est-ce qu'on distingue les entreprises de diffusion canadiennes des entreprises étrangères dans d'autres dispositions de la loi?

M. Rodriguez: Évidemment, les dispositions sont différentes. Nous avons fait en sorte que ces entreprises, qui n'étaient pas dans le système, aient des obligations qu'elles n'avaient pas auparavant.

M. Ripley: Je dois vérifier, monsieur le sénateur, mais je crois que c'est le seul endroit où l'on fait la distinction à ce sujet.

Le sénateur Cormier: Je vais poser ma question au deuxième tour. Si vous pouviez vérifier d'ici là, je vous en serais reconnaissant.

[Traduction]

Le sénateur Klyne: Merci et bienvenue, monsieur le ministre. Je suis content de vous voir. Merci d'être parmi nous, avec votre collègue.

Ma question concerne l'une des frustrations qui a été exprimée lors des délibérations sur le projet de loi; je parle de l'accent qui est mis sur le concept de la découvrabilité. À mon avis, un aspect tout aussi important de la promotion du contenu canadien, c'est de faire en sorte que les gens veulent y accéder, et pas seulement qu'il soit découvrable.

Ma question est la suivante : quel pourcentage des revenus sera affecté à la production et à la distribution de contenu canadien de bonne qualité ou que les gens veulent pouvoir écouter?

M. Rodriguez: Merci de la question, sénateur.

Cela reste à décider. Mais vous avez raison. Je pense que nous créons des choses extraordinaires. Nous pourrions probablement faire mieux, comme n'importe quel autre pays. Mais, même si nous faisons mieux, si personne ne le voit, s'il n'y a pas de mise en valeur, comment les gens y auront-ils accès? La difficulté est là, et nous devons travailler des deux côtés.

Le sénateur Klyne: Je ne suis pas en désaccord.

Je me demandais simplement si on avait l'intention d'utiliser une partie de ces revenus non seulement pour la création, mais aussi pour la distribution de contenu canadien de qualité.

M. Rodriguez: Eh bien, il faut se dire que ce projet de loi s'inscrit dans un effort global; il ne faut pas le voir comme un compartiment. Il apportera plus d'argent au système. Cela va

there are many other elements, for example, modernizing our institutions — the Canada Media Fund, or CMF, Telefilm and others — which will also help in that effort.

Senator Klyne: Maybe another way of asking this: Will a sizable portion be incrementally sent to the Canada Media Fund, for instance, to help create these new productions and distributions?

Mr. Rodriguez: Well, that we'll know eventually but, yes, a sizable amount will be available for Canadian independent producers, if that is the question. There will be —

Senator Klyne: Well, you have some influence over this. I am just wondering if it was your intent to influence that this happens.

Mr. Rodriguez: Well, in my mandate, there is also the mandate to increase CMF funds, which we will do.

Senator Klyne: Thank you.

The other concern I have is in determining the nationality of content. I have a concern with the current point system. You were just having a discussion on that. I have another question to follow that.

Canadian production is based on criteria that have been around in one form or another since the 1920s. There are still residues of that. Canadian program certification, as you alluded to — that point system — was adopted in 1984.

From my perspective, there is not enough or zero weight given to the value of contributions made by Canadians working in jobs below the line, including the production designer, the editor, the director of photography, the grips, the others who are, for all intents and purposes, critical to giving life to what the above-the-line jobs are doing. If we want to have those jobs stay in Canada, we need to also recognize the below-the-line jobs and make sure that they are getting substantial funding, training and education there.

I know in Saskatchewan, when we got rid of the tax credit, we leaked off all those jobs to Vancouver. That can similarly happen with Canadian below-the-line jobs going south.

I am wondering if, when they do modernize that point system, some influence could come that says you need to include and recognize these valued contributions below the line.

aider à mettre en valeur le contenu canadien, mais il y a de nombreux autres éléments, par exemple la modernisation de nos institutions — le Fonds des médias du Canada ou FMC, Téléfilms Canada et d'autres — qui contribueront certainement à l'effort.

Le sénateur Klyne: Peut-être que je pourrais poser ma question autrement: va-t-on envoyer, selon une échelle graduelle, une partie non négligeable au Fonds des médias du Canada, par exemple, pour aider à créer de nouvelles productions et assurer la distribution?

M. Rodriguez: Nous le saurons à un moment donné, mais, effectivement, un montant non négligeable sera mis à la disposition des producteurs canadiens indépendants, si c'est ce que vous voulez savoir. Il y aura...

Le sénateur Klyne: Eh bien, vous avez une certaine influence sur cela. Je me demandais si c'était votre intention d'influencer les choses pour que cela arrive.

M. Rodriguez: Eh bien, mon mandat comprend aussi le mandat d'accroître les fonds du Fonds des médias du Canada, et c'est ce que nous allons faire.

Le sénateur Klyne: Merci.

Un autre aspect qui me préoccupe est la façon dont on détermine la nationalité du contenu. J'ai des préoccupations par rapport au système de points actuel. Vous venez tout juste d'en parler. J'ai une autre question à ce sujet.

Une production est considérée comme canadienne en fonction de critères qui existent sous une forme ou une autre depuis les années 1920. Il y a en a encore des vestiges. La certification des émissions canadiennes, dont vous avez parlé — le système de points — a été mis en œuvre en 1984.

De mon point de vue, nous n'accordons pour ainsi dire aucune importance à la valeur des contributions des Canadiennes et des Canadiens qui travaillent derrière la caméra, par exemple, le directeur artistique, le monteur, le directeur photo, les machinistes et tous les autres qui, en somme, font le travail essentiel qui donne vie à ce qui se passe devant la caméra. Si vous voulons que ces emplois restent au Canada, nous devons aussi souligner l'importance des emplois derrière la caméra et nous assurer qu'ils reçoivent beaucoup de financement, ainsi que de la formation et de l'éducation.

Je sais qu'en Saskatchewan, quand nous avons éliminé le crédit d'impôt, il y a eu un exode de ces emplois vers Vancouver. La même chose peut arriver avec les emplois canadiens derrière la caméra, qui vont se déplacer vers le sud.

Je me demandais si, quand on va moderniser le système de points, quelqu'un qui a de l'influence pourrait dire qu'il faut inclure et reconnaître la valeur des gens qui y contribuent, derrière la caméra. **Mr. Rodriguez:** I don't disagree with you at all, senator. I think that has to be considered.

Senator Klyne: Thank you.

Senator Dasko: Thank you, minister, for being with us today.

You asked earlier, if you were looking for Celine Dion, where you would find her. Las Vegas is where you would find her.

I wanted to pursue the line of questioning started by Senator Simons on clause 7(7), the one that has been described as a subclause of the first clause that is supposed to provide greater certainty and clarity. I still don't quite get this. My question is this: If this clause were removed, would it change anything or not?

Mr. Rodriguez: That's a very good question. Probably not much. I don't know. Owen?

Mr. Ripley: It is a for-greater-certainty clause, senator. So in that effect, it was meant to, again, provide some clarity about how that policy direction power could be used vis-à-vis those new powers that were being implemented. The practical effect of a for-greater-certainty clause is not all that significant.

Senator Dasko: We have been hearing from certain witnesses — a number of people, a number of witnesses who have sent us submissions — saying that this truly does give the government the power to do all kinds of things that it currently doesn't have in the bill. This is where we're getting really a different interpretation.

You're saying that maybe if it were taken out, it really wouldn't have an impact.

Mr. Rodriguez: I do disagree, senator, with the fact that it gives more power to cabinet or the government; in my opinion, it doesn't at all. Again, it is for greater certainty. It is something that is used, as you know, quite often in bills. You will find it here, or you may find it in two or three different places.

Senator Dasko: If I were to continue the line of questioning that we just had from Senators Cormier and Klyne about Canadian content, the point system and how it might change, let's take this as an example. This is an important part of what the CRTC does, very important for Canadian content, creators, broadcasters and everyone in the Canadian system.

What would this clause give to the government — what power would it give to the government, to the Governor-in-Council to deal with, let's say, changes in the point system?

M. Rodriguez: Je ne suis pas du tout en désaccord avec vous, sénateur. Je pense qu'il va falloir en tenir compte.

Le sénateur Klyne: Merci.

La sénatrice Dasko: Merci, monsieur le ministre, d'être avec nous aujourd'hui.

Plus tôt, vous avez demandé où vous pourriez trouver Céline Dion. Je vous dirais, à Las Vegas.

Je voulais poursuivre sur la lancée de la sénatrice Simons, à propos de la disposition 7(7), celle qui est censée être une sous-disposition de la première, qui donne supposément plus de certitude et de clarté. Je ne suis toujours pas sûre de comprendre. Voici ce que je veux savoir : si on éliminait cette disposition, cela changerait-il quoi que ce soit?

M. Rodriguez : C'est une très bonne question. Probablement pas beaucoup. Je ne sais pas. Qu'en dites-vous, monsieur Ripley?

M. Ripley: C'est une disposition de précision, sénatrice. Donc, en ce sens, le but était, encore une fois, d'ajouter de la clarté sur le pouvoir de donner des instructions quant aux nouveaux pouvoirs qui sont mis en œuvre. Concrètement, l'effet d'une disposition de précision n'est pas très grand.

La sénatrice Dasko: Certains témoins nous ont dit — un certain nombre de personnes, et un certain nombre de témoins qui nous ont envoyé des mémoires — que cela donne effectivement au gouvernement le pouvoir de faire toutes sortes de choses qu'il n'est pas habilité à faire dans le projet de loi actuellement. Donc, nous entendons deux interprétations différentes.

Vous dites que si cette disposition était supprimée, cela n'aurait pas vraiment de conséquences.

M. Rodriguez: Je ne suis pas d'accord, sénatrice, pour dire que cela donne davantage de pouvoir au Cabinet ou au gouvernement; à mon avis, ce n'est pas du tout le cas. Je le répète, c'est une disposition de précision. C'est le genre de chose qui est utilisé très souvent, comme vous le savez, dans les projets de loi. C'est utilisé ici, et vous pouvez même trouver une telle disposition à deux ou trois endroits.

La sénatrice Dasko: Si je voulais poursuivre sur la lancée des sénateurs Cormier et Klyne à propos du contenu canadien, sur le système de points et la façon dont il pourrait être modifié, prenons cela à titre d'exemple. C'est une partie importante du travail du CRTC, et c'est très important pour le contenu canadien, pour les créateurs, pour les radiodiffuseurs et pour tout le monde dans le système canadien.

Cette disposition, que donnerait-elle au gouvernement... quel pouvoir donnerait-elle au gouvernement, au gouverneur en conseil pour, disons, modifier le système de points?

Mr. Rodriguez: You mean 7(7)?

Senator Dasko: 7(7), yes.

Mr. Rodriguez: Again, I don't see any new power given to

cabinet. It's just for greater certainty.

Mr. Ripley: One of the things —

Senator Dasko: It invokes all these other clauses that Senator Simons has read out.

Mr. Ripley: Specifically to your question, we know that the CRTC will have to engage in a process given the new regulatory power that has been put in place to define Canadian program and the factors that are listed in there. So the policy direction could hypothetically be used, for example, by the government to ask the CRTC to consider certain things in doing that process.

Senator Dasko: That's a broad policy direction. That's what the CRTC has now. But under this, doesn't it have the ability to do more than just provide broad policy direction?

Mr. Rodriguez: If you mean to give specific targeted direction —

Senator Dasko: Potentially.

Mr. Rodriguez: — the answer is no. It's still under the broad policy directions.

Senator Dasko: Okay. Anyway, as I said, we keep hearing from people who are saying this gives unique, special, comprehensive powers to the government.

Mr. Rodriguez: We disagree.

Senator Dasko: Okay. Thank you.

The Chair: Very briefly on second round, minister. I know we have limited time because you need to leave at 10 a.m. sharp. To my question you answered that the government is open to conversation when I asked you how open the government is to substantive amendments. I guess what we would like to have clarity on is if you are open to conversation or if you are open to have an open mind in looking at the substantive amendments that I believe, listening to the testimony and the debate at this committee, will be coming forth.

Mr. Rodriguez: I was born with an open mind, senator, so, of course, I have an open mind on this. I cannot say at this moment I would agree or disagree, technically speaking, with an amendment that I have not read. You understand that I cannot do

M. Rodriguez: Parlez-vous du paragraphe 7(7)?

La sénatrice Dasko: Le paragraphe 7(7), oui.

M. Rodriguez : Encore une fois, je ne vois aucun nouveau pouvoir qui serait accordé au Cabinet. C'est simplement une disposition de précision.

M. Ripley: L'une des choses...

La sénatrice Dasko: Cela invoque toutes les autres dispositions que la sénatrice Simons a lues.

M. Ripley: Pour répondre à votre question précisément, nous savons que le CRTC va devoir lancer un processus, compte tenu des nouveaux pouvoirs réglementaires qui sont prévus pour définir les émissions canadiennes et les facteurs qui y sont énumérés. Donc, des instructions pourraient hypothétiquement être données, par exemple, par le gouvernement pour demander au CRTC de prendre en considération certaines choses dans le cadre de ce processus.

La sénatrice Dasko: Ce sont des instructions générales. C'est ce que le CRTC a présentement. Mais cette disposition n'accorde-t-elle pas le pouvoir de donner plus que de simples instructions d'application générale?

M. Rodriguez: Si vous voulez dire de donner des instructions spécifiques et ciblées...

La sénatrice Dasko: Potentiellement.

M. Rodriguez : ... la réponse est toujours non. Cela reste des instructions d'application générale en vertu de cette disposition.

La sénatrice Dasko: D'accord. Quoi qu'il en soit, comme je le disais, certaines personnes nous ont dit que cela donnait des pouvoirs uniques, spéciaux et exhaustifs au gouvernement.

M. Rodriguez: Nous ne sommes pas d'accord.

La sénatrice Dasko: D'accord. Merci.

Le président: Nous allons faire un deuxième tour très rapide, monsieur le ministre. Je sais que nous avons peu de temps, parce que vous devez partir à 10 heures pile. En réponse à ma question, vous avez dit que le gouvernement est disposé à avoir une discussion, quand je vous ai demandé à quel point le gouvernement était ouvert à apporter des modifications importantes. Je pense que ce que j'aimerais savoir clairement, c'est si vous êtes disposé à avoir une discussion ou si vous êtes disposé à être ouvert d'esprit en ce qui concerne les amendements importants qui, à mon avis, après avoir écouté les témoignages et les délibérations du comité, vont être proposés.

M. Rodriguez: Je suis né avec l'esprit ouvert, sénateur, alors bien sûr que je vais avoir l'esprit ouvert par rapport à cela. Je ne peux pas dire en ce moment précis si je vais être d'accord ou en désaccord, techniquement parlant, avec un amendement que je that. On the general principle, we are open to that, but this bill comes after lots of consultation on the previous bill, Bill C-10, that was discussed here too. Now Bill C-11 has been discussed and consulted across the country. You have had about 120 witnesses, which is amazing. You did amazing work here. We think it's the right balance, but, of course, we're ready to look at the amendments.

Senator MacDonald: Minister, I want to pick up on what Senator Klyne was speaking about in regard to discoverability and algorithm manipulation. Section 9.1(8) of the bill states:

The Commission shall not make an order under paragraph (1)(e) that would require the use of a specific computer algorithm or source code.

However, the CRTC commissioner has told our committee quite clearly that this will be accomplished indirectly. He said:

... we will say, "This is the outcome we want.... I don't want to manipulate your algorithm. I want you to manipulate it to produce a particular outcome."

We have been told by many witnesses that if this is done or indirectly required, it will have a very negative impact for many Canadian creators. In light of that, why wouldn't you support an amendment to prevent this when it comes to discoverability?

Mr. Rodriguez: Discoverability is key, as you know, senator, so we can see our music, our films, our content. As you said, the CRTC can't mandate the use of specific algorithms. What we want is outcomes. We want more movies, more music, more television, more of our stories, and then it's up to the platforms to decide how to do that. They may decide to touch their algorithms, but that would be their own decision. They could have playlists. They can have filters. For example, in the filters you enter "Canadian songs." They can advertise. They can advertise on their web page when you go there. Or — I'm sure those who use YouTube — I do — you listen to a song or something, and then an advertisement comes in, and that could be advertising Canadian content. So there are different options.

Senator MacDonald: But there is still manipulation. When Mr. Scott appeared before our committee, he said there are many ways to promote the discoverability of Canadian content without engaging in algorithm manipulation. He referenced advertising, helping creators produce content, using promotional reels, using

n'ai pas lu. Vous comprenez que je ne peux pas faire cela. Le principe général est que nous sommes ouverts à cela, mais ce projet de loi a été proposé après de nombreuses consultations sur l'ancien projet de loi, le projet de loi C-10, que vous avez aussi étudié. À présent, le projet de loi C-11 a été étudié, et il y a eu des consultations à l'échelle du pays. Vous avez accueilli quelque 120 témoins, ce qui est incroyable. Vous avez fait un travail incroyable. Nous croyons que ce projet de loi est bien équilibré, mais nous sommes, évidemment, prêts à examiner les amendements.

Le sénateur MacDonald : Monsieur le ministre, je voulais revenir sur ce que le sénateur Klyne disait à propos de la découvrabilité et de la manipulation de l'algorithme. Voici ce qui est écrit au paragraphe 9.1(8) du projet de loi :

L'alinéa (1)e) n'autorise pas le Conseil à prendre une ordonnance qui exige l'utilisation d'un algorithme informatique ou d'un code source particulier.

Cependant, le conseiller du CRTC a dit à notre comité très clairement que cela sera fait indirectement. Voici ce qu'il a dit :

[...] nous allons préciser ce que nous voulons [...] Je ne veux pas manipuler les algorithmes. Je veux plutôt que les fournisseurs le fassent pour obtenir un résultat donné.

Beaucoup de témoins nous ont dit que, si cela était fait ou exigé indirectement, alors cela aurait des conséquences très négatives sur bon nombre de créateurs canadiens. Compte tenu de cela, pourquoi ne seriez-vous pas en faveur d'un amendement pour empêcher cela, en ce qui concerne la découvrabilité?

M. Rodriguez: La découvrabilité est un facteur clé, comme vous le savez, sénateur, pour que nous puissions accéder à notre musique, à nos films et à notre contenu. Comme vous l'avez dit, le CRTC ne peut pas imposer l'utilisation d'algorithmes spécifiques. Ce que nous voulons, ce sont des résultats. Nous voulons plus de films, plus de musique, plus de télévision et plus d'histoires qui sont à nous, mais c'est aux plateformes de décider comment faire cela. Peut-être décideront-elles de revoir leurs algorithmes, mais ce serait leur décision. Elles pourraient préparer des listes de lecture. Elles pourraient utiliser des filtres. Par exemple, vous pourriez sélectionner comme filtre « chansons canadiennes ». Elles pourraient faire de la publicité. Elles pourraient faire de la publicité sur leur page Web quand vous y accédez. Ou alors — je suis sûr que cela va dire quelque chose à ceux qui utilisent YouTube, comme moi —, quand vous écoutez une chanson ou autre chose, on vous montre une publicité, et cela pourrait être de la publicité pour du contenu canadien. Donc, il y a différentes options.

Le sénateur MacDonald: Mais cela reste de la manipulation. Quand M. Scott a témoigné devant notre comité, il a dit qu'il y avait de nombreuses façons de promouvoir la découvrabilité du contenu canadien sans manipuler l'algorithme. Il a parlé de publicité, d'aider les créateurs à produire du contenu, de vidéos

commercial time, putting up billboards, et cetera. So Mr. Scott is saying that algorithm manipulation is not necessary for ensuring discoverability. Why does it need to be in the bill?

Mr. Rodriguez: We're not saying the platform has to do that. It's a choice. It's very flexible, senator. The CRTC will sit down with the different platforms because platforms have different audiences, different technology, different ways of doing things, different business models, and based on those conversations and with the outcome we want — more Canadian films, more Canadian music, more Canadian production — then the platforms will decide themselves, based on their technology or the business model, how they will do it. It's up to them.

The Chair: Thank you.

Senator Simons: As promised, this is about carriage. We've heard a lot from the 9.1(1)(h) carriers about APTN, The Weather Network and other public interest broadcasters who have mandatory carriage now that they're worried that as conventional broadcasters themselves move to streaming, they will lose that preferential access. We have also heard from someone like Brad Danks from OUTtv, who is concerned that there is no obligation for streamers who are aggregators to carry Canadian services such as his.

I'm wondering, minister, if you can tell us what supports in this bill your office is prepared to give to those public interest broadcasters, and whether or not, as we have been told, the reason they can't be included in the act is for CUSMA.

Mr. Rodriguez: Thank you for the question, senator. We recognize the importance of those services. I remember being at APTN giving interviews. CPAC, I don't know how many interviews I gave there, and probably many of you. They bring an important contribution to working in the broadcasting system. But Bill C-11 at this moment already creates powers for the CRTC to mandate the carriage of the services under section 9.1(1)(h). We're looking at maybe different ways to help them with the funding. For example, the money that we could get from the bill, the contribution from the platforms, maybe some can go to a fund. Maybe part of that fund can go to and help those important players. So that's an option. We're looking at different options.

Senator Simons: The problem is that under 9.1(1)(h) there is mandatory carriage on broadcasting. If we evolve to a point, probably in the not-too-distant future, when conventional broadcasters are moving their offerings online — and then to my

promotionnelles, de pauses publicitaires, de panneaux publicitaires, etc. Donc, M. Scott dit qu'il n'est pas nécessaire de manipuler l'algorithme pour assurer la découvrabilité. Pourquoi donc cela doit-il être dans le projet de loi?

M. Rodriguez: Nous ne disons pas que la plateforme doit le faire. C'est son choix. Tout cela est très flexible, sénateur. Le CRTC va s'asseoir avec les diverses plateformes, parce que les plateformes ont différents publics, utilisent une technologie différente et ont leurs propres façons de faire les choses. Elles ont leurs propres modèles d'affaires et, dépendamment des discussions qu'elles vont avoir et des résultats que nous voulons — plus de films canadiens, plus de musique canadienne et plus de productions canadiennes —, alors les plateformes vont décider par elles-mêmes, selon leur technologie ou leur modèle d'affaires, comment elles vont y arriver. Le choix leur revient.

Le président : Merci.

La sénatrice Simons: Comme promis, ma question porte sur la fourniture de services. Beaucoup de fournisseurs assujettis à l'alinéa 9.1(1)h), l'APTN, le Weather Network et d'autres radiodiffuseurs d'intérêt public qui fournissent une programmation obligatoire maintenant nous ont dit craindre que les radiodiffuseurs conventionnels passent eux aussi à la diffusion en continu, ce qui leur ferait perdre leur accès préférentiel. Un autre témoin, Brad Danks de OUTtv, a dit craindre que les plateformes de diffusion en continu qui sont des agrégateurs n'aient aucune obligation de fournir des services canadiens comme le sien.

Je me demandais, monsieur le ministre, si vous pouviez nous dire quelles mesures de soutien, prévues dans le projet de loi, votre bureau est prêt à donner aux radiodiffuseurs d'intérêt public et s'il est vrai, comme on nous l'a dit, que la raison pour laquelle ils ne sont pas visés dans le projet de loi a trait à l'ACEUM.

M. Rodriguez: Merci de la question, sénatrice. Nous reconnaissons que ces services sont importants. Je me rappelle avoir été interviewé par l'APTN. Je ne sais plus combien de fois j'ai été interviewé par CPAC, probablement comme bon nombre d'entre vous. Ils contribuent de façon importante au système de radiodiffusion. Mais, sous sa forme actuelle, le projet de loi C-11 donne déjà au CRTC le pouvoir de rendre obligatoire la fourniture de services en vertu de l'alinéa 9.1(1)h). Nous examinons différentes possibilités pour les aider en matière de financement. Par exemple, l'argent que nous pourrions obtenir grâce au projet de loi, la contribution des plateformes, pourrait peut-être être investi en partie dans un fonds. Peut-être qu'une partie de ce fonds pourrait servir à aider ces acteurs importants. Donc, c'est une option. Nous songeons à différentes possibilités.

La sénatrice Simons: Le problème, c'est que l'alinéa 9.1(1)h) prévoit une obligation de fournir des services de radiodiffusion. Si, dans un avenir rapproché, les choses évoluent et que les radiodiffuseurs conventionnels décident d'offrir leurs

second question: What about a service like OUTtv to require some kind of fair dealing regulation to ensure that aggregators who are international have to give fair carriage?

Mr. Rodriguez: I think there was something under 9.1(1)(i).

Mr. Ripley: Yes. Senator, the CRTC will have the power to require the distribution of programming services — so channels — on online services. For example, a service like Amazon channels could be required to carry Canadian services. The distinction is what 9.1(1)(i) does not permit is for the CRTC to determine the commercial arrangement between those services. But 9.1(1)(i) does actually create an opportunity for the CRTC to think very differently about carriage because there is not the same degree, I would argue, of scarcity. So for example, I think there is a real opportunity to think more broadly and differently about what services have to be carried in light of that power under 9.1(1)(i).

Senator Simons: Can you shed any light, because every time we ask a question about this, we're told it's CUSMA? Yet when we had representatives from Global Affairs, they could not elucidate for us what the CUSMA issue is. Mr. Ripley, maybe you can give us a hand.

Mr. Ripley: Thank you. I think there are two things. There is our specific obligation in CUSMA, and this goes a little to Senator Miville-Dechêne's question earlier, that obviously we have been very mindful about questions of discrimination. The other piece that we are mindful about has been just a good trading relationship and the sensitivity, I would say, around the degree of economic regulatory tools that you give to the CRTC and how interventionist they are in the context.

Because there are new opportunities here, I think it's a question about whether the CRTC should be granted exactly those same tools that they've had in the Canadian context. It has been a closed market with highly vertically integrated companies where there is potential for abuse of position in the Canadian context.

The Chair: Thank you, Mr. Ripley. It is ten o'clock, and I know the minister had a sharp deadline.

Mr. Rodriguez: Yes, I have a cabinet meeting. The Prime Minister is chairing a meeting. I have to go.

The Chair: That is important, but we do appreciate your dedicating your time this morning. On behalf of all my colleagues, thank you very much.

services en ligne... Cela m'amène à ma deuxième question : qu'en est-il d'un service comme OUTtv — avons-nous besoin d'une réglementation sur l'utilisation équitable pour obliger les agrégateurs internationaux à offrir un accès équitable à ce service?

M. Rodriguez : Je pense qu'il y a quelque chose là-dessus à l'alinéa 9.1(1)i).

M. Ripley: Oui, sénatrice, le CRTC aura le pouvoir d'imposer la diffusion de services de programmation — donc, des chaînes — sur les services en ligne. Par exemple, un service comme les chaînes d'Amazon pourrait être obligé d'offrir des services canadiens. La distinction, c'est que l'alinéa 9.1(1)i) ne permet pas au CRTC de décider des ententes commerciales entre ces services, mais l'alinéa 9.1(1)i) permet effectivement au CRTC d'aborder la question de la fourniture des services sous un angle très différent, parce qu'il n'y a pas le même niveau, je dirais, de rareté. Donc, par exemple, je pense que l'alinéa 9.1(1)i) crée une véritable occasion d'envisager de façon plus générale et différemment les services qui doivent être fournis.

La sénatrice Simons: Pouvez-vous nous éclairer? Chaque fois que nous posons une question à ce sujet, on nous répond que cela a rapport avec l'ACEUM. Cependant, quand des représentants d'Affaires mondiales sont venus témoigner, ils n'ont pas pu dire quel était le problème avec l'ACEUM. Monsieur Ripley, peut-être pourrez-vous nous aider.

M. Ripley: Merci. Je pense qu'il y a deux choses. Nous avons une obligation spécifique en vertu de l'ACEUM, et cela rejoint un peu la question que la sénatrice Miville-Dechêne a posée plus tôt, quant au fait que nous avons évidemment été très prudents lorsqu'il était question de discrimination. L'autre chose à laquelle nous accordons de l'importance est simplement le fait d'entretenir une bonne relation commerciale et, je dirais, d'être sensible à la portée des outils de réglementation économique qu'on donne au CRTC et à la capacité d'intervention que cela lui donne, dans ce contexte.

Le fait est qu'il y a de nouvelles occasions à saisir, et je pense qu'il faut se demander si on devrait accorder au CRTC exactement les mêmes outils dont il dispose dans le contexte canadien. C'était un marché fermé, et des entreprises avaient une très forte intégration verticale, ce qui ouvre la porte, potentiellement, à un abus de pouvoir dans le contexte canadien.

Le président : Merci, monsieur Ripley. Il est 10 heures, et je sais que le ministre a un horaire très serré.

M. Rodriguez : Oui, j'ai une réunion avec le Cabinet. Le premier ministre préside la réunion. Je dois partir.

Le président : C'est important, mais nous vous sommes reconnaissants de nous avoir donné de votre temps ce matin. Au nom de mes collègues, je vous remercie énormément.

Mr. Rodriguez: Thank you very much, senators. Let's change history together. Let's be ambitious.

The Chair: Honourable senators, for the second hour and our last panel on this study of Bill C-11, we have again with us Mr. Thomas Owen Ripley, Associate Assistant Deputy Minister. Thank you for indulging us for a second hour. He has with him Amy Awad, Senior Director, Marketplace and Legislative Policy; and Charles Kouri, Policy and Research Analyst, Marketplace and Legislative Policy. Thank you to all three of you for being with us.

Colleagues, they are forfeiting an opening statement. I think everything that the department can say has been said, and they will continue to say more throughout our question-and-answer period.

Senator Wallin: Just a quick clarification to begin. The minister said that "to regulate," the phrase as it is used in English, might be misinterpreted. Is there some other way to understand "regulate"?

Mr. Ripley: I'm sorry, senator; I'm not entirely sure of the context in which he said that.

Senator Wallin: He said it a moment ago when questioned by, I think, Senator Klyne. I also caught Senator Miville-Dechêne's eyes on that when he said, "to regulate, as it is used in English, may not be clear."

Mr. Ripley: I can't speak for the minister. I would characterize it as such, for the purposes of this bill, that the focus is on online services or streaming services making a contribution to the broadcasting system. The way that would come about is regulatory obligations being placed on them to do certain things. That's the question of being regulated.

Senator Wallin: That's a question mark, so I'm raising it for you.

The other question I want to follow up on — and it's not a section 3-point anything or 7-point anything — concerns when you were clarifying responses, I think, to Senator Simons and also to Senator MacDonald.

It's not so much that CUSMA is going to break down over this, but it's the message this bill sends to other countries and organizations. You've said that interventionist government interference might be perceived in a certain way. Are you concerned that it might actually provoke retaliation?

Mr. Ripley: We've crafted the bill in a way that respects our international obligations. We have had good, open communication with the main big streaming services. I think they understand the objectives of the bill. They obviously have a

M. Rodriguez : Merci beaucoup, honorables sénatrices et sénateurs. Changeons l'histoire ensemble, soyons ambitieux.

Le président: Honorables sénatrices et sénateurs, nous allons passer la deuxième heure avec notre dernier groupe de témoins, dans le cadre de notre étude sur le projet de loi C-11. M. Thomas Owen Ripley, sous-ministre adjoint délégué, est toujours avec nous. Merci de nous accorder une deuxième heure. M. Ripley est accompagné de Mme Amy Awad, directrice principale, Politique législative et du marché; et M. Charles Kouri, analyste des politiques et de la recherche, Politique législative et du marché. Merci à vous trois d'être avec nous.

Chers collègues, les témoins ne présenteront pas de déclaration préliminaire. Je pense que tout ce que le ministère avait à dire a été dit, alors ses représentants vont continuer de nous donner de l'information en réponse à vos questions.

La sénatrice Wallin: Juste une petite clarification, pour commencer. Le ministre a dit que l'expression to regulate, en anglais, pouvait être mal interprétée. Y a-t-il une autre façon de comprendre to regulate?

M. Ripley: Excusez-moi, sénatrice, mais je ne suis pas entièrement certain du contexte dans lequel il a dit cela.

La sénatrice Wallin: Il l'a dit il y a un moment, en réponse, je pense, à une question du sénateur Klyne. J'ai aussi croisé le regard de la sénatrice Miville-Dechêne quand il a dit que les mots to regulate en anglais pouvaient porter à confusion.

M. Ripley: Je ne peux pas parler pour le ministre. Je dirais que, aux fins du projet de loi, la priorité est que les services en ligne et les services de diffusion en continu contribuent au système de radiodiffusion. Une façon d'y arriver est de leur imposer des obligations réglementaires pour qu'ils fassent certaines choses. Voilà ce qui est réglementé.

La sénatrice Wallin: Cela reste une question, je vous le signale.

L'autre question à laquelle je voulais donner suite — et cela n'a rien à voir avec l'un ou l'autre des articles, trois point quelque chose ou sept point quelque chose — concerne les éclaircissements que vous avez donnés, je pense, en réponse aux questions de la sénatrice Simons et du sénateur MacDonald.

Ce n'est pas tant que nous risquons d'abîmer l'ACEUM avec ce projet de loi, mais le message que nous envoyons aux autres pays et organisations. Vous avez dit que l'interférence gouvernementale pourrait être perçue d'une certaine façon comme de l'interventionnisme. Ne craignez-vous pas que cela puisse réellement entraîner des représailles?

M. Ripley: Nous avons rédigé le projet de loi en respectant nos obligations internationales. Nous avons eu de bonnes discussions ouvertes avec les principales grandes plateformes de diffusion en continu. Je pense qu'elles comprennent les objectifs

deep economic relationship with Canada. They understand the intention behind the bill. The message we have from them is that they will be constructive as the bill is implemented.

Senator Wallin: Yesterday, I had a conversation with a young successful person who is running an economic advice website, et cetera. She's on Twitter. She's here, she's there, she's everywhere. She had asked me about this bill, and we were getting into a conversation. Her response, completely unprovoked, after about 10 minutes, was, "Well, I think what I should do is simply move the base of the company to the U.S." She can continue to live and operate here, but she will move there so that she is not subject to what is, as I think you've heard today, extremely confused, unclear legislation, the outcome of which we really don't know because we haven't even seen the regulatory side of it.

Mr. Ripley: Thank you, senator. For the purposes of clarity, there is no instance where an individual using a social media service is subject to CRTC regulation.

That is very clearly precluded in section 2, subparagraph 2.1, which says individuals, whether it's a business —

Senator Wallin: Sorry, I just want to pre-empt you because she does generate revenue, both for herself and the site. The content is replayed and reused on traditional broadcasters, as is she, et cetera. I'm assuming there would be a unique identifier therefore. So she is very much in this category, and her answer is to move her operation to the U.S. She would not be the only person in this country getting ready to do that.

Mr. Ripley: Even in an instance of somebody uploading commercial content to a social media service — and again, the prime example that we've been using are record labels that are uploading sound recordings to a service like YouTube and using it for distribution. For the record label, the individual company using YouTube, there is no question of them being subject to any kind of obligation by the CRTC. That is precluded in section 2, subparagraph 2.1. The question is what obligations YouTube may have with respect to commercial content that is uploaded to its service. But there is no possibility for an individual company using that service to be treated as a broadcaster.

Senator Wallin: But by the minister's own words and yours, if you meet the test, you are theoretically subject to regulation and the extraction of funds.

Mr. Ripley: The streaming service, the social media service, such as YouTube, for example, would have obligations. The individuals or the companies uploading the content to the service do not and would not, because it is clearly precluded at section 2, subparagraph 2.1.

du projet de loi. Elles ont bien sûr une solide relation économique avec le Canada. Elles comprennent l'intention du projet de loi. Elles nous disent qu'elles travailleront de façon constructive à mesure que le projet de loi est mis en œuvre.

La sénatrice Wallin: Hier, j'ai discuté avec une jeune personne qui connaît beaucoup de succès avec son site Web de conseils financiers, etc. Elle est sur Twitter. Elle est ici, elle est là, elle est partout. Elle m'a posé une question à propos de ce projet de loi, et nous en avons discuté plus sérieusement. Sa réaction tout à fait inattendue, après environ 10 minutes, était « Eh bien, je pense que je devrais tout simplement déménager mon entreprise aux États-Unis ». Elle peut continuer de vivre et de travailler ici, mais elle va déménager son entreprise là-bas afin de ne pas être assujettie à ce qui est, comme vous l'avez entendu aujourd'hui, un projet de loi extrêmement confus et vague, dont les résultats sont encore inconnus, parce que nous n'avons rien vu de son règlement.

M. Ripley: Merci, sénatrice. Pour que ce soit clair, dans aucun cas une personne qui utilise un service de médias sociaux ne serait réglementée par le CRTC.

Il y a une exception très claire à l'article 2, paragraphe 2.1, qui dit qu'un utilisateur, même s'il s'agit d'une entreprise...

La sénatrice Wallin: Excusez-moi, avant que vous n'alliez plus loin, cette personne génère des revenus, pour elle-même et pour son site. Le contenu est rejoué et réutilisé par les radiodiffuseurs traditionnels, et cela vaut aussi pour elle, etc. Je tiens pour acquis qu'elle a un identifiant unique. Donc, elle fait très clairement partie de cette catégorie, et sa réaction est de vouloir déménager son entreprise aux États-Unis. Elle ne serait pas la seule personne au pays à se préparer à faire cela.

M. Ripley: Même si quelqu'un téléversait du contenu commercial sur un service de média social... encore une fois, l'exemple le plus simple que nous utilisons est celui des maisons de disques qui téléversent des enregistrements sonores sur un service comme YouTube, à des fins de distribution. Le CRTC n'imposera jamais d'obligation à cette maison de disques, qui utilise YouTube individuellement. L'exception est prévue à l'article 2, paragraphe 2.1. Il s'agit plutôt des obligations que YouTube a par rapport au contenu commercial qui est téléversé sur son service. Mais jamais une entreprise individuelle qui utilise ce service ne sera traitée comme un radiodiffuseur.

La sénatrice Wallin: Mais d'après ce que le ministre et vous-même avez dit, si vous remplissez le critère, vous êtes théoriquement assujetti à la réglementation et devez verser des fonds.

M. Ripley: Le service de diffusion en continu, le service de média social, par exemple YouTube, aurait des obligations. Les utilisateurs ou les entreprises qui téléversent du contenu sur le service n'ont pas et n'auraient pas d'obligation, compte tenu de l'exception clairement énoncée au paragraphe 2.1 de l'article 2.

Senator Wallin: It would be helpful if that were said throughout the bill. Again, we'll discuss that in the context of amendment. Thank you.

[Translation]

Senator Miville-Dechêne: I'm going to stay on the same topic for a moment.

If the platforms are taxed or if they are required to pay money or make a contribution because record labels are uploading content to the platform, obviously the platforms will pass that cost on to the company, so it comes down to the same thing. If you require the platform to pay a given amount, but the platform knows the amount is based on the musical content, it comes down to the same thing. The label — Sony, say — will be the one who gets the bill. Am I way off base, here, or not?

Mr. Ripley: I believe that, in most cases, social media sites make their distribution service available for free. Most of the time, there isn't a two-way exchange of value. The value the social media service derives is based on its advertising revenue. There is value in making this type of content available for distribution because, once again, many Canadians use YouTube as a music streaming service.

Senator Miville-Dechêne: I want to turn to a topic covered in proposed paragraph 3(1)(r). It refers to "programming [that] generates results allowing its discovery." The term "discovery" — Do you see where I am? It's at the very end of page 8 in the PDF version of the bill.

All right. The term "discovery" is not defined anywhere in the bill, either in English or in French, and it appears only once. That's rather strange. Another term, "discoverability," appears more often but isn't defined either. As you can surely understand, that's one reason why people are somewhat anxious about what discoverability means. The same is true of generating results. What results? What is being referred to?

What's more, in relation to proposed paragraph 3(1)(r), I heard the minister say that the platforms could decide whether or not to use their algorithms to generate the results in question. However, that's not quite what you say here. In the proposed paragraph, you say online undertakings must "ensure that any means of control of the programming generates results." The provision says indirectly that algorithms have to be used as well. Do you see where I am in the bill? It contains no definition of discovery and no definition regarding results, and it contains a provision

La sénatrice Wallin: Ce serait utile si c'était mentionné dans le projet de loi. Encore une fois, nous en discuterons lorsque nous parlerons d'amendements. Merci.

[Français]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais brièvement poursuivre sur la question de ma collègue.

Si les plateformes sont taxées, ou si on leur demande de l'argent et une contribution à cause des compagnies de disques qui se trouvent sur leur plateforme, les plateformes vont évidemment refiler la facture à la compagnie, donc cela revient exactement au même. Si vous allez chercher de l'argent auprès de la plateforme, mais qu'elle sait que c'est à cause du contenu musical, cela revient au même. C'est le joueur, Sony par exemple, qui va se faire présenter la facture. Est-ce que je rêve ou non?

M. Ripley: Je pense que, dans la majorité des cas, les médias sociaux offrent leur service de distribution gratuitement. Il n'y a pas d'échange de valeur dans les deux sens dans la majorité des cas. La valeur que gagnent les médias sociaux est basée sur leurs revenus de publicité. Il y a une valeur dans le fait d'avoir ce type de contenu sur leur service de diffusion parce que, encore une fois, beaucoup de Canadiens utilisent YouTube comme un service de diffusion en continu pour la musique.

La sénatrice Miville-Dechêne: Je vais vous amener sur un autre sujet traité dans le nouvel alinéa 3(1)r). Donc, on parle de « programmation [qui] génère des résultats permettant sa découverte ». Or, le mot « découverte »... Voyez-vous où je suis? Il s'agit de la fin de la page 8 et du début de la page 9 dans la version PDF.

Donc, le mot « découverte », que ce soit en anglais ou en français, n'est jamais, jamais défini nulle part et il n'apparaît qu'une fois dans le projet de loi. C'est assez particulier. L'autre mot qui apparaît plus souvent, « découvrabilité », n'est pas défini non plus. Or, vous comprendrez que c'est l'une des raisons pour lesquelles cela suscite une certaine angoisse par rapport à ce qu'est la découvrabilité. En fait, quand on parle de générer des résultats, c'est la même chose : quels résultats, de quoi parlonsnous?

Plus que cela, en ce qui concerne l'alinéa 3(1)r), j'ai entendu le ministre dire que les plateformes pourront décider si elles utilisent ou non leurs algorithmes pour arriver à générer ces résultats. Or, ce n'est pas tout à fait ce que vous dites dans cette phrase. Vous parlez de « veiller à ce que tout moyen de contrôle de la programmation génère des résultats ». Donc, cette phrase dit indirectement que les algorithmes doivent aussi être utilisés. Me suivez-vous dans le projet de loi? Donc, il n'y a aucune définition de découverte ni aucune définition par rapport aux

that seems to say that online undertakings can use any means possible, including algorithms, to generate results that are unknown but that will amount to a quota of sorts.

- **Mr. Ripley:** Thank you for your question. First, proposed paragraph 3(1)(r) refers to a policy objective, not a specific power of the CRTC. In my view, the CRTC's key discoverability power is addressed in subsections 9.1(1) and 9.1(2). I would refer you to this provision, in particular:
 - **(e)** the presentation of programs and programming services for selection by the public, including the showcasing and the discoverability of Canadian programs and programming services

That is really the CRTC power that goes to the heart of the discoverability requirements. You're right that the notion of discoverability or showcasing isn't defined in the bill. That is so the concept can evolve over time as new content promotion tools are developed. The tools we have today are not the tools we had five years ago, and I would say that, in five years' time, online streaming services will have other tools at their disposal to promote content. The idea is that the concept will be able to evolve.

Senator Miville-Dechêne: What about the term "discovery," which appears only once?

Mr. Ripley: I would say that it ties in with the notion of discoverability.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

[English]

Senator Simons: I wanted to ask about something other than 4.2(2), but I have to circle back because I feel there has been a profound misunderstanding in what the minister said and what you have said today, Mr. Ripley. The issue isn't, as I understand it, that the digital creators are concerned that they have to pay into a fund. They are concerned that YouTube will be required to institute discoverability guidelines that will prejudice their chances of being seen. That is the concern.

I think it is a straw man to say they don't have to worry because we won't be asking them to pay into the Canadian broadcast fund and we're not going to be asking them to prove their Canadian bona fides. The concern is that the host platform, specifically YouTube, will be required to engage in activities that may prove prejudicial to those Canadians being able to reach their audiences.

résultats, et il y a une phrase qui semble dire qu'on peut utiliser tout ce qu'on peut, y compris les algorithmes, pour arriver à des résultats que l'on croit inconnus, mais qui seront une forme de quota.

- M. Ripley: Merci de votre question. Premièrement, l'alinéa 3(1)r) est un objectif de politique. Il ne s'agit pas du pouvoir spécifique du CRTC. Selon moi, le pouvoir clé de découvrabilité du CRTC se trouve aux paragraphes 9.1(1) et 9.1(2), qui parlent de :
 - e) la présentation des émissions et des services de programmation que peut sélectionner le public, y compris la mise en valeur et la découvrabilité des émissions canadiennes et des services de programmation canadiens [...]

C'est vraiment le pouvoir qui appartient au CRTC qui est à la base des obligations de découvrabilité. Vous avez raison de dire que le concept de découvrabilité ou de mise en valeur n'est pas défini dans la loi, et l'idée est que cela permet au concept d'évoluer au fil des années avec les développements des outils visant à promouvoir le contenu. Les outils que nous avons actuellement ne sont pas les mêmes qu'il y a cinq ans et je pense qu'il y aura d'autres outils disponibles dans cinq ans pour les services de diffusion en continu afin de promouvoir leur contenu. Cela permet au concept d'évoluer.

- La sénatrice Miville-Dechêne: Qu'en est-il du mot « découverte », qui apparaît juste une fois?
- M. Ripley: Je dirais que c'est lié à la question de la découvrabilité.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Simons: Je voulais vous poser une question sur autre chose que le paragraphe 4.2(2), mais je dois y revenir, parce que j'ai l'impression qu'il y a une grande incompréhension par rapport à ce que le ministre et vous avez dit aujourd'hui, monsieur Ripley. Si j'ai bien compris, le problème n'est pas que les créateurs de contenu numérique craignent de devoir contribuer à un fonds. Ce qui les préoccupe, c'est que YouTube soit obligé d'adopter des directives en matière de découvrabilité qui pourraient nuire à leur visibilité. Voilà ce qui les préoccupe.

Je pense que ce serait simpliste de dire qu'ils n'ont pas à s'inquiéter, parce qu'on ne leur demandera pas de contribuer au fonds de la radiodiffusion du Canada et qu'on ne va pas leur demander de prouver qu'ils sont d'authentiques Canadiens. La préoccupation tient au fait que la plateforme hôte, YouTube en particulier, devra faire certaines choses qui pourraient nuire à ces Canadiens qui veulent rejoindre leur public.

Mr. Ripley: Thank you, senator. I was doing my best to reply to Senator Wallin in terms of what I understood her question to be.

I agree with your characterization about the concerns that have been brought forward by digital-first creators in terms of a concern about how the two systems are going to work together in a context where YouTube is being used essentially as a substitute for another type of streaming service, which is the way that YouTube is used, versus when we're using YouTube to search for organic creator content, for example.

The goal is to do that in a way that does not disrupt the livelihoods and the business models of these digital-first creators who have very successful business models. They bring value to the creative sector and they bring value to Canada. This is not intended to result in negative impacts for them.

The challenge will be for the CRTC, for industry, for digitalfirst creators and for the traditional creative industries to work through what those details look like when those regulations under 4.2 are put in place.

Senator Simons: I put it to you that the challenge would be minimized if we had clear language in 4.2(2) about scoping. It's fine for the minister to say it's additive, that you have to consider all three things, this and this and this. That's not the way the bill is written. The very first category is about whether it creates any revenue, directly or indirectly. That captures almost everything.

I'm going to get to my actual question, which is about the Statutory Instruments Act. The Statutory Instruments Act does not apply in sections 9 and 11, and I want to better understand. Senator Wallin and I have been having a sidebar on Twitter DM about this.

What is the effect of the non-application of the Statutory Instruments Act in these sections, and should that be a concern vis-à-vis the powers of the CRTC?

Mr. Ripley: Thank you for the question. The Statutory Instruments Act contains specific obligations with respect to the making of regulations, et cetera. The exemption here is being provided because the CRTC is being provided a degree of flexibility in terms of how it publishes those regulations and orders.

I would say the way that the bill is structured is it is exempted from certain obligations under the Statutory Instruments Act, but the bill is clear that those regulations and orders must be published on its website, which has the effect of making sure that they are known and folks know where to go to find that information.

M. Ripley: Merci, sénatrice. Je faisais de mon mieux pour répondre à la sénatrice Wallin, d'après ce que j'avais compris de sa question.

Je suis d'accord avec votre description des préoccupations qui ont été exprimées par les créateurs de contenu numérique, qui se demandent comment les deux systèmes vont fonctionner ensemble, lorsque YouTube est essentiellement utilisé comme substitut à un autre service de diffusion en continu, puis YouTube est utilisé de cette façon, mais il peut aussi être utilisé pour chercher du contenu créé organiquement par un créateur, par exemple.

L'objectif est que cela ne perturbe pas le gagne-pain et les modèles d'affaires de ces créateurs de contenu numérique, dont les modèles d'affaires fonctionnent très bien. Ils ajoutent de la valeur au secteur de la création ainsi qu'au Canada. Nous ne voulons pas les défavoriser.

Le défi sera pour le CRTC, pour l'industrie et pour les créateurs de contenu numérique et pour les industries traditionnelles du secteur créatif de préciser les détails, quand la réglementation sera mise en œuvre en vertu de l'article 4.2.

La sénatrice Simons: À mon avis, on pourrait atténuer le défi si le paragraphe 4.2(2) était rédigé plus clairement, en ce qui concerne la portée. Même si le ministre dit que c'est cumulatif, qu'il faut prendre en considération les trois éléments, le premier, le deuxième et le troisième, le projet de loi n'est pas rédigé ainsi. La première catégorie englobe ce qui génère des revenus, directement ou indirectement. Cela englobe pratiquement tout.

Je vais poser la question que je voulais poser, à propos de la Loi sur les textes réglementaires. La Loi sur les textes réglementaires ne s'applique pas aux articles 9 et 11, et j'aimerais mieux comprendre. La sénatrice Wallin et moi-même nous sommes envoyé des messages directs sur Twitter à ce sujet.

Quelles sont les conséquences du fait que la Loi sur les textes réglementaires ne s'applique pas à ces articles, et est-ce que cela soulève des préoccupations quant aux pouvoirs du CRTC?

M. Ripley: Merci de la question. La Loi sur les textes réglementaires prévoit des obligations précises en ce qui concerne l'élaboration de règlements, etc. Il y a cette exception parce qu'on veut donner au CRTC la souplesse dont il a besoin pour la publication des règlements et des ordonnances.

Je dirais que le projet de loi est structuré de façon à l'exempter de certaines obligations imposées par la Loi sur les textes réglementaires, mais le projet de loi indique clairement que les règlements et les ordonnances doivent être publiés sur son site Web, pour faire en sorte que les gens soient au courant de ces règlements et ordonnances et qu'ils sachent où trouver l'information.

Senator Simons: This is a concern. It seems a trivial concern in the context of all this, but it is a real one for me as a former journalist.

We have heard again and again that the CRTC's practice of posting its decisions is opaque and that things are not posted proactively. You have to go and search for them. When you do search for them, you don't get a proper accounting of everything that happened.

I'm concerned that if you eliminate the oversight of the Statutory Instruments Act, we may, in fact, increase a problem. This should not be a big fix, but I'm worried that if we're moving backwards, that doesn't take us to the right place.

Mr. Ripley: The intention, senator, is to strike the right balance between making sure that the CRTC can do things in an efficient and effective manner — you likely have heard a desire to make sure that the CRTC does not get caught up in a heavy degree of burden — and, to your point, making sure that everyone has clarity around what those obligations are and that they can easily find them.

The balance we've tried to strike is to make sure that we are meeting that desire for clarity while making sure, again, that the CRTC does have a degree of manoeuvrability, so to speak, to make sure that the process doesn't get too bogged down.

[Translation]

Senator Cormier: I'd like to go back to paragraphs 3(1)(f) and 3(1)f.1, on the distinction between Canadian and foreign undertakings.

I'd like to have a clearer understanding of something. If we trust the bill, it has sufficiently clear provisions that would allow the CRTC to take the nature of the services provided into consideration. I would draw your attention to paragraph 3(1)(a), according to which the CRTC adjusts the contribution of each broadcasting undertaking to Canada's broadcasting policy on the basis of the nature of the services it provides.

Paragraphs 5(2)a.1 and 5(2)a.2 specify that in its regulatory and supervisory powers, the CRTC will have to give consideration to the nature and diversity of the services provided by the broadcasting undertakings, including their size and their impact on the Canadian creation and production industry. It will also have to ensure that any broadcasting undertaking that cannot make maximum or predominant use of Canadian creative and other human resources in the creation, production and presentation of programming contributes to those Canadian resources in an equitable manner.

La sénatrice Simons : C'est préoccupant. Cela peut paraître anodin, par rapport au reste, mais cela me préoccupe réellement, en tant qu'ancienne journaliste.

Nous avons entendu encore et encore que la pratique du CRTC de publier ses décisions ainsi est opaque et que les choses ne sont pas publiées de manière proactive. Vous devez faire l'effort de les chercher et, même lorsque vous les cherchez, vous ne trouvez pas un compte rendu correct de tout ce qui s'est passé.

Ce qui me préoccupe, c'est que, si vous enlevez ainsi la surveillance qu'assure la Loi sur les textes réglementaires, cela pourrait en effet aggraver le problème. La solution ne devrait pas être trop difficile, mais ce qui m'inquiète, c'est que nous faisons un pas en arrière, et je ne sais pas si nous allons dans la bonne direction.

M. Ripley: Le but, sénatrice, est d'atteindre un juste équilibre pour s'assurer que le CRTC peut travailler de façon efficace et efficiente — vous avez probablement entendu dire que l'on veut éviter que le CRTC soit affligé d'un trop lourd fardeau — et, par rapport à ce que vous venez de dire, nous voulons nous assurer que tout le monde a une idée claire des obligations et qu'il peut facilement les trouver.

Nous essayons d'atteindre un équilibre afin de fournir la clarté demandée tout en veillant, encore une fois, à ce que le CRTC ait une marge de manœuvre, pour ainsi dire, afin d'éviter que le processus ne devienne trop lourd.

[Français]

Le sénateur Cormier : J'aimerais vous ramener aux alinéas 3(1)f) et 3(1)f.1, soit la distinction entre les entreprises canadiennes et les entreprises étrangères.

Je veux mieux comprendre quelque chose. Si on fait confiance au projet de loi, il contient des dispositions suffisamment claires qui permettent de considérer que le CRTC tient compte de la nature des services. J'attire votre attention sur l'alinéa 3(1)a), selon lequel le CRTC modère la contribution de chaque entreprise de radiodiffusion à la politique de radiodiffusion canadienne en fonction de la nature des services qu'elle fournit.

Les alinéas 5(2)a.1 et 5(2)a.2 précisent que, dans ces pouvoirs de réglementation et de surveillance, le CRTC devra tenir compte de la nature et de la diversité des services fournis par les entreprises de radiodiffusion, de même que leur taille et leur impact sur l'industrie canadienne de création et de production. Il devra aussi veiller à ce que toute entreprise de radiodiffusion qui ne peut faire appel au maximum ou de manière prédominante aux ressources humaines canadiennes — créatrices ou autres — pour la création, la production et la présentation de sa programmation contribue à ces ressources canadiennes de manière équitable.

It strikes me that the CRTC would have all the tools it needs, and that these make no distinction between foreign and Canadian undertakings, to modulate the requirements for them to contribute to Canadian programming or to the use of human resources.

Getting back to my question, why is it necessary to make this distinction? In Canada's agreements with its partner countries, can it not clearly explain that the bill has provisions that require taking these distinctions into consideration? I'd like to understand, because it's a real concern, and I see it as relating to our vision of how we pursue our cultural policy in Canada.

We need to make sure that Canadians are working and yet it applies only to Canadian programming, and not to all of the productions that will be made by foreign undertakings. I'd like further details.

Mr. Ripley: Thank you, senator. We did our homework in September. It's true that paragraph 3(1)f.1 is more or less the only place where the distinction between Canadian and non-Canadian companies is made, apart from paragraph 3(1)(a), which provides the wording on Canadian control and ownership. It also refers to the fact that foreign services operating in Canada are now included, making this paragraph another place where the distinction is made.

You're right. The bill acknowledges that we are currently living in a context in which there are many broadcasting services with different service models, and the intent is to create some flexibility in determining the best contribution that each service is able to provide. It's not a single model, and therefore this flexibility is needed. Of course, when we're talking about our counterparts in the United States, we specify this to reassure them that the system will operate on the business model used by major streaming services that operate here in Canada.

At the same time, it's important to acknowledge that we are making this transition on the basis of a model that was completely closed to foreign companies. So as the minister explained, we tried to strike a balance; we are acknowledging that yes, we want to be ambitious, but we also want to challenge these businesses to do the best they can.

Senator Cormier: Is the Canadian government receiving clear signals from its United States partners to the effect that they are very worried about this, or are we being too cautious about pushing the Canadian human resources issue?

Mr. Ripley: The difference between paragraphs 3(1)(f) and 3(1)f.1 is that in paragraph 3(1)(f) the starting point is maximum use, and in no case less than predominant use. There is an

Il me semble que le CRTC aura en main tous les outils nécessaires, qui ne font d'ailleurs pas de distinction entre les entreprises étrangères et les entreprises canadiennes, pour moduler les exigences de contribution à la programmation canadienne ou à l'utilisation des ressources humaines.

Je reviens à ma question : pourquoi est-il nécessaire de faire cette distinction? Dans les ententes que le Canada a conclues avec ses pays partenaires, n'est-il pas en mesure d'expliquer clairement que le projet de loi prévoit des dispositions qui doivent tenir compte de ces distinctions? J'aimerais comprendre, parce que c'est une préoccupation réelle et je trouve que c'est une question de vision par rapport à la façon dont on met de l'avant notre politique culturelle au Canada.

Il faut s'assurer de faire travailler notre monde et cela s'applique uniquement à la programmation canadienne, et non pas à l'ensemble des productions que les entreprises étrangères vont faire. J'aimerais avoir plus de précisions.

M. Ripley: Merci, monsieur le sénateur. Nous avons fait nos devoirs en septembre. Oui, l'alinéa 3(1)f.1 est plus ou moins le seul endroit où l'on fait la distinction entre les entreprises canadiennes et les entreprises non canadiennes, sauf à l'alinéa 3(1)a), qui contient le libellé sur le contrôle et la propriété canadienne. Cela fait référence aussi au fait que cela comprend maintenant les services étrangers qui vont opérer au Canada, donc c'est l'autre endroit où l'on a fait cette distinction.

Vous avez raison. Le projet de loi reconnaît que nous vivons actuellement dans un contexte où il y a beaucoup de services de radiodiffusion qui ont différents modèles de services, et l'intention est de créer de la souplesse pour déterminer la meilleure contribution que chaque service est en mesure de faire. Il ne s'agit pas d'un modèle unique, donc il faut avoir cette flexibilité. Évidemment, quand nous parlons à nos homologues aux États-Unis, on fait cette précision pour les rassurer sur le fait que le système va fonctionner avec le modèle d'affaires des gros services de diffusion en continu qui opèrent ici au Canada.

En même temps, il faut reconnaître que nous sommes en train de faire cette transition à partir d'un modèle qui était complètement fermé aux entreprises étrangères. Donc, comme le ministre l'a expliqué, on a essayé de trouver un équilibre; on reconnaît que oui, on veut être ambitieux, mais on veut également mettre ces entreprises au défi de faire le mieux possible.

Le sénateur Cormier : Le gouvernement canadien reçoit-il des échos très clairs de la part de ses partenaires aux États-Unis selon lesquels ils sont très inquiets de cela, ou sommes-nous trop frileux pour mettre de l'avant les ressources humaines canadiennes?

M. Ripley: La distinction entre les alinéas 3(1)f) et 3(1)f.1 est la suivante: dans l'alinéa 3(1)f), cela commence avec le point de départ et l'utilisation maximale. Le plancher nécessite un

exception in paragraph 3(1)(f), but only for specialty services, meaning a specialized format for use in a language other than French or English. The challenge is that it's altogether possible to expect that we will have streaming services operating here in Canada on an international business model, that the services will not be specialized, and that even so, perhaps because of a mandate, will not be forced to invest predominantly.

The wording of paragraph 3(1)f.1 was designed to ensure that to the greatest extent possible... We acknowledge that yes, we want to be ambitious with respect to these services and expect that they will do everything they can. You also underscored the fact that there is a second factor in paragraph 3(1)f.1 requiring that the contribution be equitable.

[English]

Senator Klyne: Welcome to our guests. The act is intended to bring online broadcasters under similar rules and requirements as our traditional broadcasters. Legislation would ensure that online streaming services showcase Canadian music and stories and support our creators and producers. Further, it would make programs by talented artists in both official languages and Indigenous languages more accessible to Canadians. Finally, streaming platforms that broadcast commercial programs would be required to contribute to the creation of Canadian series, music and movies and would make sure that programs are showcased to Canadians. Is all of this something Canadians are asking for, or is all of this intuitive, something someone thinks a majority of Canadians want?

Mr. Ripley: Thank you, for the question, senator. When you look at public opinion research, Canadians value finding Canadian stories and music. That is something that we value as society, and the bill is designed to make sure that as our consumption habits change and as we migrate the way we consume those things, we continue to find those stories on these new platforms.

Senator Klyne: You're telling me there is empirical evidence that supports it. Is that something you can share?

Mr. Ripley: We can provide the results of the public opinion research.

Senator Klyne: Thank you. It has been related that this act will bear \$900 million in incrementally new revenue, and I doubt that this will come off willingly from shareholders of the online

investissement prédominant. Il y a une exception à l'alinéa 3(1)f), mais c'est seulement pour les services spécialisés, donc pour un format spécialisé et pour une utilisation dans une langue autre que le français ou l'anglais. Le défi, c'est qu'il est tout à fait possible de prévoir que nous aurons des services de diffusion en continu qui opèrent un modèle d'affaires à l'international et qui opèrent ici au Canada, que ces services ne seront pas spécialisés, mais en même temps, peut-être en vertu d'un mandat, qu'ils ne seront pas forcés de faire un investissement de manière prédominante.

L'alinéa 3(1)f.1 a été rédigé de façon à ce que, dans toute la mesure du possible... On reconnaît que oui, on veut être ambitieux vis-à-vis de ces services et on s'attend à ce qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent. Vous avez aussi souligné le fait qu'il y a un deuxième élément dans l'alinéa 3(1)f.1 selon lequel la contribution doit être équitable.

[Traduction]

Le sénateur Klyne: Bienvenue à nos invités. Le but du projet de loi est de soumettre les diffuseurs en ligne à des règles et à des exigences similaires à celles des radiodiffuseurs traditionnels. En vertu de la loi, les services de diffusion en continu sur Internet devront mettre en valeur la musique et les histoires canadiennes et soutenir nos créateurs et nos producteurs. Aussi, les émissions produites par des artistes talentueux, dans les deux langues officielles et dans les langues autochtones, seront plus accessibles aux Canadiens. Enfin, les plateformes de diffusion en continu qui diffusent des émissions commerciales devront contribuer à la création de séries, de musique et de films canadiens et s'assurer de faire la promotion de ces programmes auprès des Canadiens. Est-ce que les Canadiennes et les Canadiens ont demandé tout cela, ou est-ce plus une intuition, quelque chose qu'on pense qu'une majorité de Canadiens veut?

M. Ripley: Merci de la question, sénateur. Quand on consulte la recherche sur l'opinion publique, les Canadiens apprécient pouvoir trouver des histoires et de la musique canadiennes. C'est une chose à laquelle nous accordons de l'importance, en tant que société, et le projet de loi vise à s'assurer que, à mesure que nos habitudes de consommation évoluent et que nous changeons notre façon de consommer, nous continuons de trouver ces histoires sur ces nouvelles plateformes.

Le sénateur Klyne: Vous dites qu'il y a des preuves empiriques qui appuient cela. Pouvez-vous nous les communiquer?

M. Ripley: Nous pouvons fournir les résultats de la recherche sur l'opinion publique.

Le sénateur Klyne: Merci. On a annoncé que cette loi apportera 900 millions de dollars de recettes supplémentaires, et je doute que les actionnaires des services et des plateformes de

broadcasters' streaming services and platforms. In that scenario, the revenue is likely to come on the backs of Canadian subscribers — or are there some provisions of policy and regulations that say otherwise?

Mr. Ripley: It relates a little to your previous question to the minister. The bulk of the modelling behind that had those what we will call "expenditure requirements," so that's an expectation that streaming services invest a certain amount of money on an annual basis in the production of Canadian programs.

It's not a "pay all that money into a fund," for example, which I agree with you would have a direct flow-through effect to consumers. But this starts from a premise that many of these streaming services already have a deep production footprint in Canada. They are producing a variety of programs here, and the bill is fundamentally about saying to them in that production footprint moving forward, we expect a portion of that to be Canadian programs, where you use Canadian creative talent and tell Canadian stories. That relates to the discussion we were having about the definition of what Canadian program will be moving forward.

Senator Klyne: That will be an incremental investment or expense on their part to play in the Canadian sandbox.

Mr. Ripley: No, it will not be all incremental expense. Many of these streaming services are already investing billions of dollars in production. I always characterize it as being about a spectrum of that and challenging them to move a portion of that investment into what Canadian program is once we work through what that new definition will be. It's about saying, "It's great that you do so much business here." Yes, there will continue to be foreign location shooting that happens in Canada, but for big streaming services with a big production footprint in Canada, it will also be about challenging them to invest a percentage of their production budget in Canadian programs. That \$900 million is not on top of what they are already doing. It's about shifting the ambition around their production here in Canada.

Senator Klyne: Essentially recognizing it.

Senator Quinn: A very brief follow-up to Senator Klyne: As revenues accrue, will there be any offsets from departmental budgets? As new revenues accrue, the funds that you may be accruing from streamers, will there be offsets in other areas of the department to balance that?

diffusion en continu l'acceptent volontiers. Dans ce scénario, les recettes sont susceptibles d'être réalisées sur le dos des abonnés canadiens... ou y a-t-il certaines dispositions de la politique et du règlement qui disent le contraire?

M. Ripley: Cela rejoint un peu votre question précédente au ministre. L'essentiel de la modélisation derrière cela comprenait ce que l'on appelle les « exigences de dépenses », et l'on s'attend à ce que les services de diffusion en continu investissent une certaine somme d'argent, chaque année, dans la production d'émissions canadiennes.

Il ne s'agit pas de « verser tout cet argent dans un fonds », par exemple, ce qui, je suis d'accord avec vous, aurait des répercussions directes sur les consommateurs. Mais cela part du principe que bon nombre de ces services de diffusion en continu ont déjà une empreinte de production importante au Canada. Ils produisent ici toutes sortes d'émissions, et le projet de loi vise essentiellement à leur dire que, à l'avenir, on s'attend à ce qu'une partie de cette production concerne des émissions canadiennes, où on utilise le talent créatif canadien et où on raconte des histoires canadiennes. Cela rejoint la discussion que nous avons eue sur la définition de ce que seront les émissions canadiennes à l'avenir.

Le sénateur Klyne: Ce sera un investissement ou une dépense supplémentaire de leur part pour jouer sur le terrain du Canada.

M. Ripley: Non, ce ne sera pas que des dépenses supplémentaires. Bon nombre de ces services de diffusion en continu investissent déjà des milliards de dollars dans la production. Je dis toujours que c'est un éventail d'éléments et je les mets au défi de transférer une partie de cet investissement dans ce que seront les émissions canadiennes, une fois que nous aurons fini de travailler sur cette nouvelle définition. Il s'agit de dire « C'est génial que vous meniez autant d'activités ici ». Oui, il y aura toujours des tournages étrangers, au Canada, mais pour les grands services de diffusion en continu qui ont une importante empreinte de production au Canada, il s'agira aussi de les inciter à investir un pourcentage de leur budget de production dans des émissions canadiennes. Ces 900 millions de dollars ne s'ajoutent pas à ce qu'ils font déjà. Il s'agit de réorienter leurs objectifs relativement à leur production ici, au Canada.

Le sénateur Klyne: Le reconnaître, essentiellement.

Le sénateur Quinn: J'aimerais donner brièvement suite à ce qu'a dit le sénateur Klyne; à mesure que les recettes augmentent, y aura-t-il des déductions dans les budgets ministériels? À mesure que les nouvelles recettes augmentent... les fonds que vous récoltez auprès des diffuseurs de contenu en continu, y aura-t-il des déductions dans d'autres secteurs du ministère pour équilibrer cela?

Mr. Ripley: With respect to expenditure requirements, that money is never transferred. An expenditure requirement stays within the company. It's essentially an investment obligation on their part to invest that in Canadian production, but they still retain control in the decision making over how they will do that.

We do expect some services, because they may not have a big production footprint here or otherwise, that their contribution may look more like what we know now for cable and satellite companies, which is a contribution to a cultural production fund, such as the Canada Media Fund. Those revenues, though, do not go to the department. That transfer is overseen by the CRTC, and that money is remitted directly to the Canada Media Fund, for example.

Senator Quinn: Does the department make contributions to those areas that you have just mentioned?

Mr. Ripley: The department does make contributions to the Canada Media Fund, so right now the Canada Media Fund is a public-private partnership in that their budget constitutes a contribution from the federal government as well as those regulatory contributions.

Senator Quinn: So there would be no reduction to that allocated from the department to that fund.

I am coming back to the question of checks and balances, and we talked about the gazetting process. Because of the gazetting process, this government doesn't have to react to that. Your colleague from the Department of Justice said last week that we have scrutiny of regulations. Well, that's after regulations come into force. A lot of the concerns we've heard here had to do with the powers of the CRTC and certainly the regulations, proposing that it may be helpful for them to come back before Parliament, because that is where the law emanates from, to see that the law and the regulations are consistent with the directions that the government is going in. Why wouldn't we consider that?

Mr. Ripley: The model that has been put on the table is a common model in the sense of the *Canada Gazette* Part I and Part II being quite standard across a variety of regulatory spheres. I do understand, based on your intervention, there are different models that exist perhaps in different fields.

The intention on the government's part is to be transparent about the direction and ensure that all interested stakeholders have the opportunity to participate in those proceedings. I think the CRTC proceedings have been in place for a long time. Canadian industry and Canadian stakeholders who participate in those proceedings understand how they work, and, at the end of the day, the CRTC is a quasi-judicial tribunal that can only make

M. Ripley: En ce qui concerne les exigences de dépenses, cet argent n'est jamais transféré. Une exigence de dépenses est interne à l'entreprise. Il s'agit essentiellement d'une obligation d'investissement de sa part dans la production canadienne, mais elle garde le contrôle de la prise de décisions quant à la manière de s'y prendre.

On s'attend à ce que la contribution de certains services, qui n'ont peut-être pas une grande empreinte de production ici ou ailleurs, ressemble plus à celle que l'on connaît actuellement des entreprises de câblodistribution et de communication par satellite, à savoir une contribution à un fonds pour la production culturelle, comme le Fonds des médias du Canada. Cependant, ces recettes ne sont pas destinées au ministère. Ce transfert est supervisé par le CRTC, et cet argent est directement remis au Fonds des médias du Canada, par exemple.

Le sénateur Quinn : Le ministère verse-t-il des contributions aux secteurs que vous venez de mentionner?

M. Ripley: Le ministère verse des contributions au Fonds des médias du Canada, qui est actuellement un partenariat public-privé, dans le sens où son budget est une contribution du gouvernement fédéral et ces contributions réglementaires.

Le sénateur Quinn : Il n'y aurait donc aucune baisse de la somme allouée par le ministère à ce fonds.

Je reviens à la question des freins et contrepoids, et nous avons parlé du processus de publication dans la Gazette. En raison du processus de publication dans la Gazette, le gouvernement n'a pas à intervenir à cet égard. Votre collègue du ministère de la Justice a dit la semaine dernière qu'il existe un examen de la réglementation. C'est après l'entrée en vigueur du règlement. Un grand nombre des préoccupations que nous avons entendues ici concernaient les pouvoirs du CRTC et, assurément, la réglementation, et ils ont dit qu'à leur avis, ce pourrait être utile qu'ils comparaissent de nouveau devant le Parlement, parce que c'est de là que les lois proviennent, pour voir si les lois et les règlements correspondent à la direction que prend le gouvernement. Pourquoi ne pas l'envisager?

M. Ripley: Le modèle qui a été présenté est un modèle courant, en ce sens que la partie I et la partie II de la Gazette du Canada sont assez souvent la norme, dans toutes sortes de domaines réglementaires. Je comprends, d'après votre intervention, qu'il existe peut-être différents modèles dans différents domaines.

L'intention du gouvernement est d'être transparent quant à la direction à prendre et de s'assurer que tous les intervenants intéressés ont la possibilité de participer à ces procédures. Je crois que les procédures du CRTC sont en place depuis longtemps. L'industrie canadienne et les intervenants canadiens qui participent à ces procédures comprennent leur fonctionnement et, au bout du compte, le CRTC est un tribunal

decisions based on the public record. The CRTC cannot make decisions other than what is put on the public record before them.

Senator Quinn: On the question of clarity, we've heard that there are areas of the bill that aren't clear. Isn't it in the best interests of the government and the department to produce clear legislation so that Canadians clearly understand what the legislation is trying to achieve? Wouldn't that be a good thing? Isn't that something that should be embraced and make those incremental changes that people are talking about so Canadians can understand exactly what this act is trying to achieve?

Mr. Ripley: The existing Broadcasting Act is structured in a way that the policy objectives at the front end set out Parliament's desire for what the system is supposed to achieve. The CRTC is then given certain regulatory tools and it has the job of putting into effect those policy objectives.

The government has been clear in this particular process, given that we are in a huge transition to a new model, that there is intended to be that interim step of issuing that policy direction so that there is greater clarity to the CRTC in terms of the expectation on how it brings into effect the revised policy objectives that are being put in place.

Bill C-11 builds on that existing structure. It doesn't seek a change to that structure.

Senator MacDonald: I want to go back to the trade implications. This bill provides the CRTC with the power to make regulations requiring undertakings to make expenditures and contributions to funds, such as the Canada Media Fund, for the production of Canadian content.

But the former CRTC commissioner, Konrad von Finckenstein, has argued that entitlement to the benefits from such expenditures should not be limited to Canadian ownership, control of producers or Canadian ownership of intellectual property rights because of potential retaliatory action under the Canada-United States-Mexico Trade Agreement. This is his quote; he says, "Since most streamers are U.S.-based, you can expect that to happen." You don't seem to be too concerned about it. The minister doesn't seem to be too concerned about it.

I have been on the Canada-United States Inter-Parliamentary Group for 13 years. I have been a chair of the Senate for years. I know how the Americans operate. I think this would invite quasi judiciaire qui peut seulement prendre des décisions fondées sur le dossier public. Le CRTC ne peut prendre d'autres décisions que celles qui figurent dans le dossier public qui lui est soumis.

Le sénateur Quinn: En ce qui concerne la clarté, nous avons entendu dire qu'il y a des aspects du projet de loi qui ne sont pas clairs. N'est-il pas dans l'intérêt du gouvernement et du ministère d'élaborer un projet de loi clair, de sorte que les Canadiens comprennent clairement ce que la loi vise à réaliser? Ne serait-ce pas une bonne chose? N'est-ce pas là quelque chose que l'on devrait adopter, et ne devrions-nous pas apporter ces changements progressifs dont les gens parlent, pour que les Canadiens puissent comprendre exactement ce que cette loi tente de réaliser?

M. Ripley: La Loi sur la radiodiffusion actuelle est structurée de façon que les objectifs stratégiques, au début, exposent le souhait du Parlement concernant ce que le système est censé réaliser. Le CRTC dispose donc de certains outils réglementaires et a pour mission de réaliser ces objectifs stratégiques.

Le gouvernement a été clair dans ce processus particulier, étant donné que nous sommes en pleine transition vers un nouveau modèle : il est prévu qu'il y aura cette étape provisoire de la publication d'une instruction afin d'éclaircir les attentes du CRTC quant à la manière dont il applique les instructions révisées mises en œuvre.

Le projet de loi C-11 s'appuie sur la structure actuelle. Il ne cherche pas à la modifier.

Le sénateur MacDonald: J'aimerais revenir sur les répercussions sur le commerce. Ce projet de loi confère au CRTC le pouvoir d'établir un règlement exigeant des entreprises qu'elles fassent des dépenses et des contributions à des fonds, tel que le Fonds des médias du Canada, pour la production de contenu canadien.

Mais le précédent commissaire du CRTC, M. Konrad von Finckenstein, a affirmé que le droit aux avantages découlant de ces dépenses ne doit pas se limiter à la propriété canadienne, au contrôle des producteurs ou à la propriété canadienne des droits de propriété intellectuelle, en raison des représailles possibles, dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis—Mexique. Voici ce qu'il a dit : « Comme la plupart des diffuseurs de contenu se trouvent aux États-Unis, on peut s'attendre à ce que cela se produise ». Vous ne semblez pas être trop préoccupé par cela. Le ministre ne semble pas l'être non plus.

J'ai été membre du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis pendant 13 ans. J'ai été président d'un comité sénatorial pendant des années. Je sais comment les Américains retaliatory measures from the U.S. unless this bill is altered. American officials have raised this. Mr. von Finckenstein has raised this. Why are you so unconcerned? Why is the ministry and your department so unconcerned about this? I think it's a real threat.

Mr. Ripley: Thank you for the question. I would start by saying we have carefully considered the relationship with the United States throughout this process. We have had regular, ongoing communication with American officials as the bill has moved forward. We sought to respond to their questions. I think we have taken that very seriously.

At the services level, the bill will apply in a nondiscriminatory way. Obviously, yes, there are big American services that operate here in Canada. But this is not giving the Canadian services that do exist, like Crave, CueMusic or others, a free pass.

The expectation is that both Canadian and non-Canadian services make a meaningful contribution. That's the starting point at the services level.

Senator MacDonald: I will make the point that American officials are not Congress. Congress operates on a much different level. If they push, the American officials will give way.

Mr. von Finckenstein also said that one way to avoid potential trade retaliation as a result of Bill C-11 is to permit platforms paying into a fund to then be eligible to benefit from that same fund. The principle would be, "If you pay, you can play." Was this considered by the department and, if so, why wasn't it incorporated?

Witnesses have also commented that payments made by platforms to funds under the terms of this bill should be paid directly to the Canadian digital creators who use those same platforms. Was this considered and why wasn't it incorporated?

Mr. Ripley: It goes a little bit to Senator Klyne's question. The working assumption of the department in terms of how the bill will be implemented for the big streaming services is that they would be subject to similar types of requirements that our big Canadian broadcasting ownership groups are subject to. For those businesses that are in the business of production and commissioning content, right now that takes the form of an expenditure requirement. It's not a question of them paying into a fund, but it really is a question of an investment obligation on

fonctionnent. Je pense que cela susciterait des représailles de la part des États-Unis, à moins que l'on modifie ce projet de loi. Les responsables américains ont soulevé cette question. M. von Finckenstein l'a soulevée. Pourquoi êtes-vous si indifférent? Pourquoi le ministère et votre service sont-ils si peu préoccupés par cette question? Je pense qu'il s'agit d'une véritable menace.

M. Ripley: Merci de la question. Je commencerais par dire que nous avons fait très attention tout au long de ce processus à la relation que nous entretenons avec les États-Unis. Nous avons eu des communications régulières et continues avec les responsables américains à mesure que le projet de loi avançait. Nous avons cherché à répondre à leurs questions. Je pense que nous avons pris cela très au sérieux.

Au niveau des services, le projet de loi s'appliquera de manière non discriminatoire. Évidemment, oui, de grands services américains mènent leurs activités ici, au Canada. Mais cela ne donne pas aux services canadiens qui existent, comme Crave, CueMusic ou outres, un laissez-passer.

On s'attend à ce que les services canadiens et non canadiens apportent tous deux une contribution significative. C'est le point de départ, au niveau des services.

Le sénateur MacDonald : Je soulignerais que les responsables américains ne sont pas le Congrès. Le Congrès fonctionne à un niveau bien différent. S'il fait pression, les responsables américains céderont.

M. von Finckenstein a également dit que l'un des moyens d'éviter d'éventuelles représailles commerciales qui découleraient du projet de loi C-11, est de permettre aux plateformes qui contribuent à un fonds d'être ensuite admissibles aux avantages de ce même fonds. Le principe serait « si vous payez, vous pouvez jouer ». Votre ministère a-t-il envisagé cela et, si c'est le cas, pourquoi ne l'a-t-il pas intégré?

Certains témoins ont également dit que les paiements versés par les plateformes aux fonds, dans le cadre de ce projet de loi, devraient être versés directement aux créateurs de contenu numérique canadiens qui utilisent ces mêmes plateformes. Cela a-t-il été envisagé, et pourquoi n'a-t-il pas été intégré?

M. Ripley: Cela va un peu dans le sens de la question du sénateur Klyne. L'hypothèse de travail du ministère concernant la façon dont le projet de loi sera mis en œuvre pour les grands services de diffusion en continu est qu'ils seraient soumis aux mêmes types d'exigences que les grands groupes canadiens de propriété de radiodiffusion. En ce qui concerne ces entreprises qui s'occupent de production et de mise en service des contenus, cela prend actuellement la forme d'une exigence de dépenses. Il ne s'agit pas pour elles de cotiser à un fonds, mais bien

their part. That harnesses and creates a degree of flexibility for them to use their market intelligence and what they're very good at in terms of making those commissioning decisions.

Again, there certainly is a possibility that, for some services, that will not be the appropriate form of contribution for them, and we may be looking at a question of them paying into something like the Canada Media Fund. The parameters of the Canada Media Fund aren't set out in legislation. It's a departmental program that oversees that.

You are right that as Bill C-11 gets implemented, we may need to look at the policy framework for the Canada Media Fund and consider questions such as those. There has been no decision taken on them as of now.

The Chair: I have some comments, questions and a direct follow-up to Senator MacDonald's point.

Let me understand correctly. The government created a bill for streamers and internet platforms to pay more into a particular structure, like the Canada Media Fund; it set certain obligations for them.

It seems to me that the only people who have been regulated here to be put in line in order to conform to traditional broadcasting are the streamers. There has been no modernization for the traditional broadcasters from what I see in this act.

Back to the point that Senator Dawson made for me that, yes, this chair on a number of occasions has pointed out that this bill is an attempt to take modern ways of communication and bring them into line into traditional broadcasting rules and guidelines that we have in Canada. For me, the analogy is like taking a horse and a buggy and trying to align it with a Lamborghini. Now, they both provide forms of transportation; they just do it in a different way.

We've taken the horse and buggy — guess what that is, traditional broadcasters — and we have the Lamborghini, which is streamers and digital internet platforms, and you're creating a maintenance and operating manual for both of them.

You're saying to the Lamborghini, "Well, you'd better adapt to the horse and buggy." Where the truth of the matter is, in today's era, the horse and buggy — unless you go to a museum or to some movie set — they are not very relevant in 2022. The Lamborghini is.

de respecter une obligation d'investissement. Cela crée pour elles un certain degré de souplesse pour utiliser leurs informations sur le marché et ce qu'elles savent très bien faire pour prendre ces décisions de mise en service.

Encore une fois, il est tout à fait possible que, pour certains services, ce ne sera pas la forme de contribution qui leur convient, et nous pourrions envisager qu'ils cotisent à un fonds comme le Fonds des médias du Canada. Les paramètres du Fonds des médias du Canada ne sont pas énoncés dans le projet de loi. C'est un programme ministériel qui les supervise.

Vous avez raison de dire que, quand le projet de loi C-11 sera mis en œuvre, il faudra peut-être examiner le cadre stratégique du Fonds des médias du Canada et examiner des questions comme celles-ci. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise à cet égard.

Le président : J'ai quelques commentaires et quelques questions, et j'aimerais donner suite au point du sénateur MacDonald.

Permettez-moi de vérifier si j'ai bien compris. Le gouvernement a créé un projet de loi pour que les diffuseurs de contenu en continu et les plateformes en ligne paient davantage dans le cadre d'une structure particulière, comme le Fonds des médias du Canada; il leur a imposé certaines obligations.

Il me semble que les diffuseurs de contenu en continu sont les seuls à être réglementés, ici, pour s'aligner afin de se conformer à la radiodiffusion traditionnelle. D'après ce que je vois dans cette loi, les radiodiffuseurs traditionnels n'ont pas bénéficié de la modernisation.

Pour revenir au point que le sénateur Dawson a formulé à mon intention, oui, le président a souligné, à plusieurs reprises, que ce projet de loi est une tentative d'harmoniser les moyens de communication modernes avec les règles et les lignes directrices de la radiodiffusion traditionnelle que nous avons au Canada. Selon moi, si on devait faire une analogie, c'est comme prendre un cheval et un buggy et essayer d'en faire une Lamborghini. Ils offrent tous deux un moyen de transport, mais d'une manière différente.

On a pris l'exemple du cheval et du buggy — vous devinez bien qu'il s'agit des radiodiffuseurs traditionnels —, et la Lamborghini, c'est les diffuseurs de contenu en continu et les plateformes numériques en ligne, et on crée un manuel de maintenance et d'utilisation pour les deux.

On est en train de dire à la Lamborghini « Tu ferais mieux de t'adapter à ce cheval et à ce buggy ». Alors que, en réalité, aujourd'hui, le cheval et le buggy — à moins que l'on soit dans un musée ou sur un plateau de tournage — ne sont pas très pertinents en 2022. La Lamborghini l'est.

That is the issue I have with the bill. I believe it sums up, after months of study, what I have been seeing here as an attempt with this bill.

Now, in answer to the question about the projected \$900 million of new revenue, again, it's revenue you are taking out of an industry that exists — the internet digital-content creators and platforms that are investing a historic amount, based on what witnesses have said before our committee; I suspect that it will be reflected in our report — and we have a historic number of investments in Canadian arts, movies, culture and all the rest of it.

We're saying to those particular individuals, "It's not a question of paying your fair share. We want you to pay into that traditional mainstream broadcasting industry that's suffering and bleeding." It's a feeble attempt on the part of the government and Parliament to save that industry.

If those comments don't make sense, I would like to give the opportunity to the officials to correct me, and correct me with specific examples, because I have heard a lot of testimony in the last few months, and it all correlates and aligns to the views I just shared.

Mr. Ripley: On the question of what the implications for traditional Canadian broadcasters are, there will be a huge transition for them.

What the bill will do is, right now, each of their obligations is baked into their licence. For the most part, it's a bespoke model where, when their licence comes up for renewal, the CRTC looks at it and considers what specifically that company should have to do.

Just as the obligations for streaming services will be based in new regulatory instruments of orders or regulations, the broadcasters will migrate to that model as well. That provides an opportunity for the CRTC to make sure that it is looking at the treatment of comparable business models in an equitable and comparable way.

Right now, our Canadian broadcasters face a competitive disadvantage in the sense that they are subject to supporting Canadian cultural objectives, whereas streaming services are not. That is why one of the objectives is to make sure that there is a more level playing field in Canada where all services operating here are expected to contribute.

To your point, senator, obviously the market will continue to be competitive. To the extent that Canadian services succeed in the future, they will have to continue to rise to the occasion of offering services to Canadians that Canadians want to use. C'est le problème que j'ai avec le projet de loi. Je crois que cela résume, après des mois d'études, ce que j'ai considéré ici comme une tentative de projet de loi.

Maintenant, en réponse à la question sur les 900 milliards de nouvelles recettes prévues, encore une fois, ce sont des recettes que l'on prélève auprès d'une industrie qui existe — les créateurs de contenu numérique sur Internet et les plateformes qui investissent un montant historique, d'après ce que les témoins ont dit au comité; je crois que ce sera reflété dans notre rapport —, et on a un nombre d'investissements sans précédent dans les arts, la culture et les films canadiens et tout le reste.

Ce que nous disons à ces personnes en particulier, c'est « Il ne s'agit pas de payer votre juste part. Nous voulons que vous contribuiez au financement de l'industrie de la radiodiffusion traditionnelle qui souffre et qui saigne. » C'est une tentative timide du gouvernement et du Parlement pour sauver cette industrie.

Si ces commentaires n'ont pas de sens, j'aimerais donner aux fonctionnaires la possibilité de me corriger en donnant des exemples précis, parce que j'ai entendu de nombreux témoignages au cours des derniers mois, et ils sont tous en accord avec les opinions que je viens d'exprimer.

M. Ripley: En ce qui concerne les conséquences pour les radiodiffuseurs traditionnels canadiens, ce sera une grande transition pour eux.

Aujourd'hui, ce que le projet de loi fera... chacune de leurs obligations sera incorporée à leur licence. En gros, il s'agit d'un modèle sur mesure et, quand ils devront renouveler leur licence, le CRTC l'examinera et verra ce que cette entreprise aura à faire précisément.

Étant donné que les obligations des services de diffusion en continu seront établies selon les nouveaux instruments réglementaires, sous forme d'ordonnances ou de règlements, les radiodiffuseurs migreront également vers ce modèle. Cela donnera au CRTC l'occasion de s'assurer qu'il examine de manière équitable et comparable le traitement de modèles d'affaires comparables.

Aujourd'hui, les radiodiffuseurs canadiens ont un désavantage concurrentiel, dans le sens où ils sont tenus de soutenir les objectifs culturels canadiens, alors que les services de diffusion en continu ne le sont pas. C'est pour cela que l'un des objectifs est de veiller à ce que les règles du jeu soient plus équitables, au Canada, où tous les services exerçant leurs activités ici sont tenus d'y contribuer.

En ce qui concerne votre point, sénateur, il est évident que le marché continuera d'être concurrentiel. Dans la mesure où les services canadiens réussiront à l'avenir, ils devront toujours chercher à offrir aux Canadiens des services que les Canadiens veulent utiliser.

On your second question, the \$900 million is not money coming out of the system. It is about how that money is to be used in the system. This is not taking \$900 million away from those streaming services and saying the government is now going to use that for alternate purposes. In the modelling, the vast majority of that are expenditure requirements where those companies will continue to have decision-making power over how that is used with the understanding that those investments go into Canadian programs because that's what this bill is about — making sure that those streaming services are investing in television, film and music that involves Canadian creators and tells Canadian stories. It's about, as I kind of characterized, shifting the ambition on their investment footprint here in Canada and making sure that an important part of it goes toward those objectives.

The Chair: We should have kept in mind when we put the bill together that all traditional broadcasters are rushing to go digital. I haven't seen anyone from the internet or digital platforms rushing to emulate Canadian broadcasters.

Senator Dasko: This is an important topic, and I don't want to spend much more time on it, but can I read into what you are saying to say that down the road the online streamers might be able to access funds from the Canada Media Fund or some similar arrangement? Is that what I can read into what you have said?

Mr. Ripley: The governance model of the Canada Media Fund right now is built on that public-private partnership that I described where the contributors are Canada's cable and satellite companies, and in order to access the fund, a producer has to have an agreement in place with a Canadian broadcaster. That's what we call the trigger.

Depending on how Bill C-11 gets implemented and the various contributions that players may be asked to provide, we may need to relook at that governance model and assess. That is a big policy decision because direct government support is one of the biggest levers you have around questions, for example, of Canadian intellectual property and making sure that those investments stay in Canada.

What I am saying is that I think we will have to have that debate, and it will obviously be something that we're going to be looking at. I'm not putting my foot on the scale one way or the other, other than to acknowledge that it is an important discussion to be had.

Senator Dasko: My other question deals with the fact that, right now, the commission has the authority to resolve disputes between distribution undertakings and programming services,

Concernant votre deuxième question, les 900 millions de dollars ne sortent pas du système. Il est question de savoir comment cet argent doit être utilisé dans le système. Il ne s'agit pas de retirer 900 millions de dollars à ces services de diffusion en continu et de dire que le gouvernement les utilisera maintenant à d'autres fins. Dans la modélisation, la plus grande partie de ce montant représente des exigences de dépenses, et les entreprises continueront d'avoir le pouvoir de décision sur la façon dont l'argent est utilisé, sachant que ces investissements sont destinés à des programmes canadiens, puisque l'objet de ce projet de loi est de s'assurer que les services de diffusion en continu investissent dans la télévision, le cinéma et la musique en faisant appel à des créateurs canadiens et en racontant des histoires canadiennes. Il s'agit, comme je l'ai dit, d'orienter leur empreinte d'investissement ici, au Canada, et de veiller à ce qu'une partie importante de celle-ci soit consacrée à ces objectifs.

Le président: Nous aurions dû garder à l'esprit, lors de l'élaboration du projet de loi, que tous les diffuseurs traditionnels s'empressent de passer au numérique. Je n'ai vu personne d'Internet ou des plateformes numériques se précipiter pour imiter les radiodiffuseurs canadiens.

La sénatrice Dasko: C'est un sujet important, et je ne veux pas passer plus de temps là-dessus, mais d'après ce que je comprends, vous dites que les diffuseurs de contenu en continu pourraient à l'avenir avoir accès à des fonds du Fonds des médias du Canada ou à un mécanisme similaire? Puis-je interpréter ainsi ce que vous avez dit?

M. Ripley: Le modèle de gouvernance du Fonds des médias du Canada repose aujourd'hui sur le partenariat public-privé que j'ai décrit, selon lequel les entreprises de câblodistribution et les entreprises de communication par satellite du Canada contribuent, pour accéder au fonds, un producteur doit avoir conclu un accord avec un radiodiffuseur canadien. C'est ce qu'on appelle le déclencheur.

Selon la façon dont le projet de loi C-11 est mis en œuvre et les diverses contributions qu'on pourrait demander aux intervenants, il faudra peut-être revoir ce modèle de gouvernance et l'évaluer. Il s'agit d'une décision stratégique importante, car le soutien direct du gouvernement est l'un des principaux leviers dont on dispose pour les dossiers, par exemple, de la propriété intellectuelle canadienne et pour s'assurer que ces investissements restent au Canada.

Ce que je dis, c'est que je pense que nous devrons avoir cette discussion, et ce sera évidemment une chose que nous examinerons. Je ne me prononce pas dans un sens ou dans l'autre, mais je reconnais qu'il s'agit d'une discussion importante qu'il faudra avoir.

La sénatrice Dasko: Mon autre question porte sur le fait que, aujourd'hui, la commission a le pouvoir de régler des différends entre les entreprises de distribution et les services de but this authority does not extend to disputes involving online distribution. Was that left out and not extended to arrangements in the online environment intentionally? Is this part of the bill something that was intended, or was it something that might have been left out?

Mr. Ripley: It was intended in the sense that — and this relates to the discussion I was having with Senator Simons about the distinction between the traditional regulatory power versus 9.1(1)(h) services and the new one that is at 9.1(1)(i). The regulatory powers that the CRTC has right now is really grounded in a context where we have a consolidated Canadian industry with heavily vertically integrated companies that control both programming and distribution assets.

As we now include these global streaming and distribution services in the Canadian context, it is going to give an opportunity for there to be new kinds of business arrangements and new business partners to work with. The assessment was that you do not need the same degree of economic regulatory tools that existed in that Canadian context in the new one. I appreciate that some stakeholders disagree with that, but that's the government's position.

Senator Dasko: Surely, it should encompass the online environment and platforms in the ability for the CRTC to be involved, to settle and to be involved in disputes among these players. Wouldn't it seem not quite right to have it as it is in the bill without that power or without that ability to be part of the decision-making process when there are disputes?

Mr. Ripley: Right now, the Canadian system is a closed system. There are a limited number of business partners. The challenge has always been that if you are an independent programming service or an independent TV channel and you want a distribution network, you have to do business with one of the big cable or satellite companies, who may be competing because, again, they are vertically integrated. They may own a programming asset that looks very similar to yours.

The regulatory tools that the CRTC currently has are designed to make sure that consolidation in these vertically integrated companies is not abused, that there continue to be opportunities for independent programming services to have distribution and, for example, for independent cable or satellite companies in smaller regional markets to make sure that they are able to access programming that's owned by those big vertically integrated companies so they have a competitive offering. Those tools are very much grounded in that context.

programmation, mais ce pouvoir ne s'étend pas aux différends concernant la distribution en ligne. Est-ce que cela a été laissé de côté et n'a pas été étendu intentionnellement aux ententes dans l'environnement en ligne? Cette partie du projet de loi était-elle prévue ou aurait-elle pu être laissée de côté?

M. Ripley: C'était prévu, en ce sens que... et cela concerne la discussion que j'ai eue avec la sénatrice Simons sur la distinction entre le pouvoir réglementaire traditionnel et les services prévus à l'alinéa 9.1(1)h) et le nouveau pouvoir prévu à l'alinéa 9.1(1)i). Les pouvoirs réglementaires dont dispose le CRTC aujourd'hui sont vraiment ancrés dans le contexte d'une industrie canadienne consolidée avec des entreprises fortement intégrées verticalement qui contrôlent à la fois les actifs de la programmation et de la distribution.

Puisque l'on inclut aujourd'hui dans le contexte canadien les services mondiaux de diffusion en continu et de distribution, cela va ouvrir la porte à de nouveaux types d'arrangements commerciaux et à de nouveaux partenaires commerciaux avec lesquels travailler. On a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir dans le nouveau contexte le même niveau d'outils de réglementation économique qui existaient dans ce contexte canadien. Je comprends que certains intervenants ne soient pas d'accord avec cela, mais c'est la position du gouvernement.

La sénatrice Dasko: Certainement, cela doit comprendre l'environnement et les plateformes en ligne pour permettre au CRTC de participer, de régler les différends entre ces acteurs et d'intervenir à ce chapitre. Ne serait-il pas déplacé de laisser cela dans le projet de loi sans lui conférer ce pouvoir ou cette capacité de participer au processus décisionnel en cas de différend?

M. Ripley: Actuellement, le système canadien est un système fermé. Le nombre de partenaires commerciaux est limité. La difficulté a toujours été que, si vous êtes un service de programmation indépendant ou une chaîne de télévision indépendante et que vous voulez avoir accès à un réseau de distribution, vous devez faire affaire avec une des grandes entreprises de câblodistribution ou de communication par satellite, qui peuvent être en concurrence parce que, encore une fois, elles sont intégrées verticalement. Elles peuvent posséder un actif de programmation qui ressemble beaucoup au vôtre.

Les outils réglementaires dont dispose actuellement le CRTC sont conçus pour faire en sorte que la consolidation dans ces entreprises verticalement intégrées ne soit pas utilisée de manière abusive, que les services de programmation indépendants continuent d'avoir accès à la distribution et, par exemple, que les entreprises indépendantes de câblodistribution et de communication par satellite dans les petits marchés régionaux continuent d'accéder à la programmation dont sont propriétaires les grandes entreprises verticalement intégrées, de sorte qu'elles aient une offre concurrentielle. Ces outils sont très ancrés dans ce contexte.

Moving forward, you will have different business partners. The idea is, because we're recognizing that global services now operate in Canada, that you don't have the closed ownership restrictions that have in part given rise to that consolidated business environment in the Canadian context.

Senator Dasko: So you think that it is fine as it is, not including the online platforms in this mechanism.

Mr. Ripley: Yes, the intention is that the CRTC does not have the same economic tools that it currently has. There have been intentional decisions made about which one should be extended, which one should look slightly different, and which one should not exist at all in the new online environment.

Senator Wallin: I want to formally ask you to please table with us your public polling or your consultations. You and the minister have both said that your results showed that Canadians want to protect and find more discoverable access to music and art, but the issues that we're talking about here really have to do with the tens of thousands of content creators who talk about financial issues, political issues and their educational services. There are companies that testified here that did that.

I want to read into the record that Ryerson, now operating as Toronto Metropolitan University, did a study that found there are 160,000 Canadian content creators. The number of YouTube channels making \$100,000 or more in annual revenue is up 35% year over year. In Canada, 550 channels have over 1 million subscribers, which grew 20% over the last year. In 2021, YouTube's creative ecosystem contributed \$1.1 billion to Canada's GDP.

This is serious stuff. I want to know what you think and, obviously, what you're basing your policies and direction on, and whether Canadians are concerned about the future of these businesses that are generating hundreds of millions of dollars for themselves and for the economy.

You have also said in response to several comments and to the chair as well that you're not taking that \$900 million out of the system, but if you tell companies how they have to spend it, then you're not only taking control of their business model, you're actually taking it out of their control. How is this not — we'll use the word that everyone is using — manipulating the platforms, including, as you've said again here in this hour, force ad placements on screens? This sounds very much like you want to run these companies through regulation.

À l'avenir, il y aura différents partenaires commerciaux. L'idée est que, étant donné que l'on reconnaît que des services mondiaux exercent maintenant leurs activités au Canada, l'on n'a pas les restrictions sur la propriété privée qui ont en partie créé cet environnement commercial consolidé dans le contexte canadien.

La sénatrice Dasko: Vous pensez donc que c'est bien comme cela, en n'incluant pas les plateformes en ligne dans ce mécanisme.

M. Ripley: Oui, l'intention, c'est que le CRTC ne dispose pas des outils économiques dont il dispose actuellement. On a délibérément décidé lequel on devait étendre, lequel devait être légèrement différent et lequel ne devait pas du tout exister dans le nouvel environnement en ligne.

La sénatrice Wallin: Je souhaiterais vous demander officiellement de nous communiquer le sondage public que vous avez fait ou les consultations que vous avez menées. Le ministre et vous avez tous deux dit que vos résultats montraient que les Canadiens veulent protéger et faciliter l'accès à la musique et à l'art, mais les problèmes dont nous parlons ici concernent les dizaines de milliers de créateurs de contenu qui parlent d'enjeux financiers et politiques et de leurs services éducatifs. Des représentants d'entreprise ont témoigné ici de ce qu'ils ont fait.

Je veux dire, aux fins du compte rendu, que Ryerson, qui est aujourd'hui la Toronto Metropolitan University, a mené une étude qui a révélé qu'il y a 160 000 créateurs de contenu canadiens. Le nombre de chaînes YouTube générant des recettes annuelles de 100 000 \$ ou plus est en hausse de 35 % d'une année sur l'autre. Au Canada, 550 chaînes comptent plus d'un million d'abonnés, ce qui représente une croissance de 20 % par rapport à l'année dernière. En 2021, l'écosystème créatif de YouTube a contribué 1 milliard de dollars au PIB du Canada.

C'est sérieux. J'aimerais savoir ce que vous pensez et, évidemment, sur quoi reposent vos politiques et votre orientation, et si les Canadiens sont préoccupés par l'avenir de ces entreprises qui génèrent des centaines de millions de dollars pour elles-mêmes et pour l'économie.

Vous avez également dit en réponse à plusieurs commentaires, et également au président, que vous ne retirez pas les 900 millions de dollars du système, mais, si vous dites aux entreprises comment elles doivent dépenser cet argent, non seulement vous prenez le contrôle de leur modèle d'affaires, mais vous leur retirez ce contrôle. En quoi est-ce que ce n'est pas — nous utiliserons le mot que tout le monde utilise — de la manipulation des plateformes, y compris, comme vous l'avez répété au cours de l'heure, une façon de forcer des placements publicitaires sur les écrans? On dirait vraiment que vous voulez gérer ces entreprises au moyen de la réglementation.

Mr. Ripley: Senator Wallin, I think it's fantastic, the creator economy that has developed in Canada.

The government's position is that those two things can coexist. My hope is that the creator economy you describe continues to grow. I agree that it brings a lot of —

Senator Wallin: But they fear that they're going to be impacted by your decisions to pick winners and to promote some things at their expense.

Mr. Ripley: A platform like YouTube is very sophisticated. The challenge for us with respect to this bill is that it plays two functions. It hosts that organic creator community, and YouTube has told us that approximately 50% of watch time on YouTube is that. The other 50% is what we would characterize as commercial content. Again, YouTube can be an important substitute for another type of streaming service.

The way forward, just as YouTube is doing right now, is finding a way for those two communities to exist; and, with respect to the commercial content that YouTube is distributing, an expectation that they contribute to the system, just as other streaming services are going to be asked to contribute.

Senator Wallin: Again, we've had this discussion. It's not about them contributing to the system. Everything we've heard from them is, "We're happy. Just tell us what format to do that." What they are saying is, "Please stay out of our successful business model and please stay out of the business of choosing what it is that consumers get to see, watch and listen to."

The Chair: Senator Wallin, we're past eleven o'clock. I know the associate assistant deputy minister has an appointment as well, so we had a sharp time to finish.

To the department: On behalf of the committee, thank you for being before us today. As you can see, this bill has generated a lot of questions and debate and elicited a lot of interest. I have another half-dozen senators on second round who could have taken up another hour of your time. But I suspect that, after months of study, we've all come to certain conclusions.

Thank you again. I hope that at the end of this process, the Senate's contribution to this bill will have been helpful.

Mr. Ripley: Thank you, chair. It's a pleasure. I am going to dash out of the room because I'm due for clause by clause on Bill C-18.

M. Ripley: Sénatrice Wallin, je pense que l'économie des créateurs qui s'est développée au Canada est fantastique.

La position du gouvernement est que ces deux choses peuvent coexister. J'espère que l'économie des créateurs que vous avez décrite continue de croître. Je suis d'accord pour dire que cela apporte beaucoup de...

La sénatrice Wallin: Mais ils craignent d'être affectés par vos décisions visant à choisir des gagnants et à faire la promotion de certaines choses à leurs dépens.

M. Ripley: Une plateforme comme YouTube est très sophistiquée. En ce qui concerne ce projet de loi, le défi pour nous est qu'il a deux fonctions. Il accueille la communauté organique des créateurs, et les représentants de YouTube nous ont dit que cela représente environ 50 % du temps de visionnement sur YouTube. L'autre tranche de 50 % est consacrée à ce que l'on appelle du contenu commercial. Encore une fois, YouTube peut être un substitut important à un autre type de service de diffusion en continu.

La voie à suivre, comme le fait YouTube actuellement, c'est de trouver un moyen pour que ces deux communautés existent; et, en ce qui concerne le contenu commercial que YouTube distribue, on s'attend à ce qu'il contribue au système, comme on demandera aux autres services de radiodiffusion de contribuer.

La sénatrice Wallin: Encore une fois, nous avons déjà eu cette discussion. Il ne s'agit pas de leur contribution au système. Tout ce qu'ils nous ont dit, c'est « Nous sommes contents. Ditesnous simplement quel format utiliser. » Ce qu'ils disent, c'est « veuillez ne pas vous mêler de notre modèle d'affaires efficace et ne pas vous mêler de choisir ce que les consommateurs peuvent voir, regarder et écouter ».

Le président : Sénatrice, il est plus de 11 heures. Je sais que le sous-ministre adjoint associé a lui aussi un rendez-vous. Nous devons donc finir à l'heure.

Aux représentants du ministère : au nom du comité, je vous remercie d'être venus ici aujourd'hui. Comme vous pouvez le voir, ce projet de loi a généré beaucoup de questions et un débat et a suscité beaucoup d'intérêt. J'ai une autre demi-douzaine de sénateurs au second tour qui auraient pu prendre une autre heure de votre temps. Mais je crois que, après des mois d'étude, nous sommes tous arrivés à certaines conclusions.

Encore une fois, merci. J'espère que, à la fin de ce processus, la contribution du Sénat à ce projet de loi sera utile.

M. Ripley : Merci, monsieur le président. C'est un plaisir. Je vais partir tout de suite car je suis attendu pour l'étude article par article du projet de loi C-18.

The Chair: We'll see you back on that one somewhere down the line.

Colleagues, the next few meetings are organized for clause by clause, so we look forward to that process.

(The committee adjourned.)

Le président : Nous nous reverrons à un moment donné à ce sujet.

Chers collègues, les prochaines séances concerneront l'étude article par article, et nous avons hâte que ce processus débute.

(La séance est levée.)